

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCES-VERBAL**  
**SÉANCE DU 02 DECEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le 02 décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gurvan MOAL, Maire.

Date de convocation : 26 novembre 2015

Date d'affichage : 26 novembre 2015

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Gurvan Moal, Nadine Grimal, Jacques Moal, Sylvie Nedelec, Bernard Kerleguer, Christian Guyonvarc'h, Irène Treguer, Daniel Léal, Aurélie Le Moal, Adeline Lespagnol, Agnès Roudaut, Jean-Paul Messenger, Marie Heron, Marie-Pierre Laforge, Michel Bars, Paul Lucas, Mona Auffray, Bernard Chaline, Dominique Kerdraon, Philippe Papin, Aurélie Lannuzel, Ronan Tromeur, Christine Guillou, Patrick Frin, Fabrice Jacob, Ingrid Morvan\*, Joselyne Moalic, Catherine Guyader, Conseillers Municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Procuration :**

Mme Odile Martin à M Paul Lucas.

M. Gildas Roué à Mme Ingrid Morvan\*

M. Jacques Gosselin à Joselyne Moalic.

Mme Isabelle Guérin à M Fabrice Jacob.

**Absent excusé :**

M. Albert Kermarec.

*\*Mme Ingrid Morvan est arrivée à 18h28 pour le vote de la délibération n°2015-12-77.*

**Monsieur Ronan Tromeur a été nommé secrétaire de séance.**

**SOMMAIRE**

- |            |   |
|------------|---|
| 2015-12-76 | Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) : Avis du Conseil Municipal |
| 2015-12-77 | Vœu commun des communes du Relecq Kerhuon et de Guipavas : Soutien au Crédit Mutuel Arkea       |



La séance est ouverte à 18h00



**Enquête sur « la Rade de Brest, un atout pour notre Territoire »**

M. le Maire donne la parole à deux étudiants de Master 2 Développement Territorial à l'UBO, venus présenter leur étude sur la valorisation de la Rade de Brest. Cette étude est commanditée et pilotée par le Conseil de Développement du Pays de Brest. Un groupe de travail animé par Chantal Guillerm et Yves Julien a été créé dans le but de réaliser l'audition des acteurs principaux intervenant sur cet espace, et est accompagnée par l'Adeupa. Il a été choisis de faire appelle aux élus pour obtenir un échantillon représentatif de la population.

Le but de cette enquête est de recueillir la perception actuelle et future de la population sur le territoire de la Rade. Les résultats de cette enquête, présentée sous forme de questionnaire, seront par la suite communiqués au Conseil Municipal et feront l'objet d'une présentation finale.

M le Maire s'accorde avec l'assemblée pour que les questionnaires soient de retour avant les vacances scolaires de Noël.

## **PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Préfet du Finistère a établi le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale conformément à la loi n° 2015-991 du 7 avril 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), communiqué par courrier reçu en Mairie le 13 octobre 2015.

La loi précitée contient des dispositions visant à rationaliser l'intercommunalité et renforcer l'intégration communautaire.

Dans cet esprit, le Préfet a bâti le schéma autour de deux volets :

- un projet de fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
- une proposition de réduction du nombre de syndicats intercommunaux.

Selon ces dispositions, le SDCI 2015/2021 du Finistère poursuit deux objectifs :

- proposer une évolution des périmètres actuels des EPCI, afin d'en accroître la taille conformément aux orientations de la loi ;
- réduire le nombre des syndicats intercommunaux, en particulier dans le domaine de l'eau, pour faire suite au schéma départemental d'alimentation en eau potable adopté par l'assemblée départementale le 30 janvier 2014.

Concernant la gestion des établissements pour personnes âgées dépendantes, le Schéma propose que le SIVU des Rives de l'Elorn créé en 1993 à l'initiative des Villes de Guipavas et du Relecq-Kerhuon et qui intervient directement en gestion des trois établissements suivants :

- la résidence Jacques Brel )
- la résidence Georges Brassens ) sur la commune de Guipavas
- la résidence Ker-Laouéna ) sur la commune du Relecq-Kerhuon

soit dissous et que la compétence soit transférée à un CIAS couvrant les huit communes de Brest métropole. L'article 79 de la loi NOTRe précise que « I - lorsqu'il est compétent en matière d'action sociale d'intérêt communautaire, un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre peut créer un CIAS - « II – Lorsqu'un CIAS a été créé, les compétences relevant de l'action sociale d'intérêt communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et des CCAS des communes membres lui sont transférées de plein droit. »

ou deuxième possibilité que le SIVU crée un établissement public autonome qui s'y substituerait.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le positionnement exprimé par le Préfet du Finistère à l'égard du SIVU des Rives de l'Elorn et qui figure dans le projet de SDCI, conformément aux dispositions de l'article L5210-1-1 du code général des collectivités territoriales.

M. Patrick Frin rappelle sa tribune du mois d'octobre dans le mensuel de Guipavas où il alertait sur la loi NOTRe. Quelles conséquences cette cession pourrait-elle avoir sur les maisons de retraite ? A ce sujet, pourquoi le Préfet parle uniquement des huit communes de l'intercommunalité alors que la Métropole compte 400 000 habitants. Qu'en est-il des autres CCAS concernés sur la région ?

Mme Adeline Lespagnol précise que le Préfet souhaite régler le problème du SIVU en éclaircissant son statut. Il ne parle pas des Ehpad en général. Il y a huit communes concernées sur le territoire.

M le Maire ajoute que la gestion des Ehpad n'est pas communale mais intercommunale (Guipavas / Le Relecq Kerhuon). Le souci sur le statut du SIVU date certes de plusieurs années, mais la solution proposée n'est pas la plus adaptée.

Mme Catherine Guyader ne voit pas l'intérêt de ce changement de statut. Elle craint les éventuelles suppressions de CCAS. Plus les solutions sont prises loin des centres de vie, plus les risques sont présents.

M le Maire précise que la Métropole ne veut actuellement pas de cette nouvelle gestion. Il conclut en précisant que l'action sociale se doit d'être au plus proche des besoins.

**Avis du Conseil Municipal : Défavorable à l'unanimité.**

-Considérant que les statuts de Brest Métropole ne comprennent aucune disposition relative à l'action sociale d'intérêt communautaire ;

-Emet un avis défavorable à la proposition du Préfet du Finistère d'utiliser de la possibilité offerte par la loi NOTRE de créer un CIAS au sein de Brest métropole pour la gestion des établissements pour personnes âgées.

**VŒU COMMUN DES COMMUNES DU RELECQ KERHUON ET DE GUIPAVAS : SOUTIEN AU CREDIT MUTUEL ARKEA**

Les élus des communes de Le Relecq-Kerhuon et de Guipavas réunis en séance du conseil municipal déplorent la volonté du CM11-CIC d'absorber le Crédit Mutuel Arkéa. Le principe de l'absorption a été voté le 14 octobre 2015 par la Confédération nationale du crédit mutuel dont le président dirige aussi le CM11-CIC installé à Strasbourg. Cette action unilatérale aurait pour conséquence la mobilité massive des salariés finistériens et la réduction drastique des effectifs.

Les élus souhaitent apporter leur entier soutien à la banque mutualiste régionale dont la majeure partie des centres de décision est localisée sur les communes de Le Relecq-Kerhuon et de Guipavas.

Ils rappellent le rôle moteur de la banque mutualiste dans l'activité économique et sociale du territoire breton : 6200 salariés, 1,8 million de sociétaires et clients, 1600 entreprises accompagnées dans leur développement et des participations directes au capital de plusieurs groupes industriels. Le transfert des centres de décision du Crédit Mutuel Arkéa ferait peser des menaces considérables sur l'économie et l'emploi.

Ils confirment leur attachement au bassin d'emploi brestois au sein duquel les salariés du Crédit Mutuel Arkea représentent plus de 2 000 emplois. Au-delà des emplois directs, et indirects ce sont les vies de familles qui s'articulent pour beaucoup dans les communes, la métropole et le Pays de Brest. Elles font vivre les écoles mais aussi les commerces et cette stratégie d'absorption du géant financier CM11-CIC les mettrait en danger.

Les élus du Conseil Municipal tiennent à rappeler que le Crédit Mutuel Arkea est une banque mutualiste régionale, appartenant à ses sociétaires, que cet ancrage local en fait sa principale force.

Ils affirment leur entier soutien aux actions engagées par la Direction Générale du Crédit Mutuel Arkea, par les salariés et par les organisations syndicales afin de préserver l'autonomie de cet établissement bancaire au profit de l'économie et l'emploi en Bretagne.

Ils en appellent au gouvernement et aux élus nationaux afin de garantir l'intégrité et l'implantation locale du groupe. Ils se proposent d'adresser ce vœu à Monsieur le Ministre de l'économie et des Finances et aux parlementaires bretons.

M le Maire ajoute que le soutien apporté par ce vœu est très apprécié des salariés, dirigeants et organisations syndicales. « C'est une menace réelle. Le groupe Arkéa soutient de nombreuses associations, clubs et entreprises. Il est classé deuxième national sur la solidité, malgré sa taille moins importante que d'autres groupes bancaires en France. 80% de ses ressources sont prise sur l'épargne des bretons et 20% sur les marchés financiers, ce qui nous assure à la fois de la solidité et une certaine indépendance. Que cela attire les convoitises, on veut bien le comprendre, mais ce qui nous intéresse aujourd'hui c'est l'économie locale, les emplois locaux, les actions d'innovations dans l'environnement, l'associatif et l'éducatif. J'appelle le Conseil

Municipal à soutenir massivement ce vœu et toutes les actions qui pourront être menées avec les salariés du groupe ».

M le Maire donne la parole à Patrick Frin. Il approuve l'idée d'une démarche visant au maintien et à la sauvegarde de l'emploi, mais aurait souhaité que soit davantage mise en avant la position des organisations syndicales et du personnel. « Nous sommes toujours derrière les ordres de la direction, et la politique n'est pas la même à ce sujet. Garante de l'emploi, la direction des banques, pas seulement au Crédit mutuel, a prouvé dans un passé récent, lorsqu'il s'agit de limoger du personnel ..... Et cela se produit malheureusement trop souvent ».

M le Maire précise avoir eu M Denis au téléphone qui soutient complètement ses salariés ainsi que les organisations syndicales. Le dirigeant de ce groupe est pleinement engagé pour gagner cette bataille et garder l'autonomie du groupe Arkéa.

M le Maire donne la parole à M Christian Guyonvarc'h qui déclare : « Dans une entreprise, les relations entre les dirigeants et les salariés ne sont pas toujours un long fleuve tranquille je suis bien d'accord, mais je crois que la proximité géographique entre dirigeants et salariés est un facteur qui joue en faveur du dialogue social. Un des enjeux de ce dossier justement est que les centres de décisions restent en Bretagne, et en l'occurrence dans le Pays de Brest, plutôt que de les voir déménager à Strasbourg ou Paris ».

M le Maire donne la parole à Mme Nadine Grimal qui déclare : « pour information le collectif «vent debout » est un collectif de salariés qui est en train de prendre contact avec les politiques et entreprises pour essayer de défendre l'emploi au sens large. Une manifestation était prévue le 22 novembre à l'initiative du collectif, mais avait été annulée suite aux attentats meurtriers à Paris. La mobilisation aura donc lieu le 24 janvier. Nous serons peut être amenés à soutenir ce rassemblement.

Le Crédit Mutuel Arkéa est un peu atypique car ce sont les sociétaires et non les actionnaires qui sont propriétaires de la banque. Les administrateurs ont tous voté contre l'absorption prononcée par le CM11 CIC ».

M le Maire ajoute que l'ensemble du Conseil Municipal sera associé à cette démarche.

**Décision du Conseil Municipal :** Adopté à l'unanimité.

M le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu par M Albert Kermarec :

« Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les membres du Conseil Municipal, je vous informe de ma décision de quitter le groupe municipal « Guipavas Avenir » à l'issue du Conseil Municipal du mercredi 2 décembre. Je ne m'épancherai pas sur les motivations qui dictent mon départ, sachant qu'elles sont purement politiques et au aucun cas humaines. Je continuerai par respect pour les électeurs qui m'ont fait confiance en 2014, à siéger au sein du conseil municipal, en gardant ma liberté de pensée. Je me suis engagé à œuvrer pour la Ville de Guipavas et c'est dans cet état d'esprit que j'entends continuer à servir».

M Fabrice Jacob précise qu'il s'agit de politique nationale et non municipale.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 16 décembre prochain à 18h30.



Fin de séance à 18h33





**DOCUMENT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016**  
**&**  
**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT**  
**2016-2020**

# ***LE PLAN DU DOCUMENT***

## **PAGE DE GARDE**

## **TABLE DES MATIERES**

page : 1

## **INTRODUCTION**

pages : 2/3

## **LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2016-2020**

Pages : 4/7

## **LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016**

- 1) Un contexte général de rigueur
- 2) Statistiques générales
- 3) Situation financière
- 4) Les orientations budgétaires par mission pour 2016

pages : 8/9

pages : 10/20

pages : 21/32

pages : 33/49

## **CONCLUSION**

page : 50

# ***INTRODUCTION***

Si l'action des collectivités locales est essentiellement conditionnée par le vote de leur Budget annuel, leur cycle budgétaire est par ailleurs rythmé par de nombreuses décisions. Le Débat d'Orientations Budgétaires constitue la première étape de ce cycle. Ce débat s'appuie sur un document.

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de plus de 3500 habitants, un débat sur les orientations générales du Budget ait lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif. En application de cet article du CGCT et pour répondre à une demande de la Chambre régionale des comptes, le Document d'orientations budgétaires 2016 s'accompagne du projet de Programme pluriannuel d'investissement 2016-2020, lequel présente les engagements pluriannuels envisagés.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière, de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité dans le cadre d'une vision pluriannuelle. Mais, par-delà ses aspects techniques, cette discussion doit être l'occasion de présenter les orientations politiques municipales et leur impact sur la situation financière afin de garantir les équilibres financiers dans le temps.

Le Débat d'Orientations Budgétaires n'a aucun caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération transmise au contrôle de légalité.

La municipalité issue des élections municipales de mars 2014 a fait le choix de conserver l'architecture générale du Document d'orientations budgétaires qui était présenté précédemment dans le but de faciliter une lecture comparative avec les éditions des années antérieures, notamment pour les données statistiques.

Les orientations budgétaires pour 2016 et, s'agissant des dépenses d'investissement pour la période 2016-2020, découlent de l'audit réalisé au printemps 2014 par la société d'expertise des finances locales et de conseil Ressources Consultants Finances. Cet audit, à la demande de la municipalité, est en cours d'actualisation afin de prendre en compte la réforme de la DGF qui pourrait entrer en application en 2017. Le résultat de cette analyse rétrospective et prospective fait ressortir deux problèmes concomitants : une forte augmentation de l'endettement de la commune entre 2012 et 2014, donc de l'annuité de la dette depuis deux ans, et une forte baisse des dotations de l'Etat de 2014 à 2017. Une gestion rigoureuse des crédits publics s'impose pour conserver une capacité d'investissement et assurer des services communaux de qualité sans augmentation de la fiscalité.

Malgré tout, le dynamisme de la commune reste un atout à préserver, en facilitant l'accueil et le développement des activités, tout en s'engageant au sein de Brest Métropole et du Pays de Brest. La municipalité veillera à communiquer sur la situation financière et le budget de la commune, par le biais notamment de temps d'échange sur ces questions avec les Guipavasiens (réunions publiques), dans le respect des prérogatives du conseil municipal.

Dans le Document d'orientations budgétaires 2016, avant de présenter la situation financière de la ville, il est rappelé le contexte économique et réglementaire dans lequel s'inscrivent les discussions budgétaires au titre de l'année 2016. Le Document d'orientations budgétaires est donc organisé autour des quatre grandes parties suivantes :

- le contexte général,
- les données statistiques,
- l'analyse de la situation financière
- les perspectives: orientations budgétaires pour 2016.

Afin d'inscrire ces éléments d'information et d'analyse dans une perspective pluriannuelle, le Document d'orientations budgétaires 2016 est précédé du projet de Programme pluriannuel d'investissement 2016-2020. »

# LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2016-2020

## Un PPI adapté aux contraintes et conforme au scénario retenu en 2014 au terme de l'audit réalisé par Ressources Consultants Finances

Le montant des investissements, hors remboursement du capital de la dette, s'élève à 8.699.000 €, qui se décomposent de la manière suivante : 3.750.000 € pour les investissements récurrents (entretien du patrimoine, acquisitions de matériel...) et 4.949.000 € pour les projets.

A ce montant de 8 699 000 €, qui correspondra aux dépenses visibles réalisées sur le terrain, il convient d'ajouter le remboursement du capital de la dette. Le niveau du remboursement du capital de la dette d'ici 2020 dépendra d'abord de l'encours de dette existant à ce jour, qui va déclencher un remboursement de capital de 3 895 170 € pour la période 2016-2020. Il dépendra aussi des 4 810 000 € d'emprunt sur la période 2016-2020 (aucun emprunt réalisé en 2015) que nous retenons dans notre scénario budgétaire à partir des premiers éléments d'actualisation de l'audit réalisé par Ressources Consultants Finances et du calendrier de mobilisation de ces emprunts au cours de cette même période, soit un complément de 580.000 € de remboursement de capital sur la période 2016-2020 pour les emprunts à venir. Le montant total estimé du capital à rembourser serait donc de 4 475 170 €.

La somme de ces différents montants (8.699.000 € + 3 895 170 € + 580 000 €) donne le total des dépenses d'investissement prévisionnelles pour la période 2016-2020 : 13 144 170 €.

Cet objectif de dépenses tient compte de deux contraintes qui n'existaient pas il y a encore quelques années :

- le poids d'une dette jeune (contractée pour l'essentiel entre 2011 et 2014) et toujours élevée, en dépit du non recours à l'emprunt en 2015. Ce qui est consacré au remboursement du capital de la dette ne peut évidemment pas l'être au financement de nouveaux projets,
- l'évolution négative des dotations de l'Etat aux collectivités, gelées à partir de 2011 puis à la baisse depuis 2014. Selon Ressources Consultants Finances, entre 2014 et 2020 la baisse des dotations de l'Etat devrait se traduire pour Guipavas par une perte de 4 millions € de recettes. Cette perte importante de recettes pèsera lourdement sur le niveau d'épargne nette de la commune, donc sur l'autofinancement qui est la pierre angulaire de la capacité d'investissement. Dans l'attente de connaître de façon officielle les effets d'une réforme de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) qui devait entrer en vigueur dès 2016 mais que le Premier ministre a décidé de reporter à 2017, il importe de maintenir le cap que nous nous sommes fixé depuis 2014. Le cas échéant, il conviendra d'actualiser les capacités de financement de la ville, donc sa capacité d'investissement. La clause de revoyure prévue au second semestre 2017 le permettra. Nous maîtriserons le recours à l'emprunt, qui est néanmoins nécessaire au côté de l'autofinancement et des sources de financement complémentaires (FCTVA, subventions), pour permettre à la commune de revenir sous le seuil des 8 années d'endettement en 2020.

A partir de l'audit réalisé par Ressources Consultants Finances, le scénario budgétaire que nous avons retenu en 2014 pour la période 2015-2020 prévoyait 10 millions € de dépenses d'investissement hors remboursement du capital de la dette.

En ajoutant les dépenses d'investissement réalisées en 2015 (1,1 million €) aux dépenses prévisionnelles pour la période 2016-2020 (8,699 millions €), nous restons dans l'épure du scénario retenu au terme de l'audit financier. Il reste une marge de manœuvre de l'ordre de 200.000 € qui permettra de répondre à des imprévus.

**Par ailleurs, il faut noter que, par mesure de précaution, ce scénario n'intègre pas des recettes d'investissement potentielles qui, au stade actuel de la programmation, ne peuvent pas être calculées avec précision ni même garanties :**

- les subventions d'équipement (département, Région, Etat, CAF, fonds européens...),
- les produits de cessions.

Le cas échéant, si certaines de ces recettes venaient à se concrétiser, elles permettraient soit de réduire le recours à l'emprunt et d'accélérer le désendettement de la commune, soit de répondre à des besoins d'investissement complémentaires. La clause de revoyure que nous prévoyons fin 2017 nous permettra de choisir l'une ou l'autre de ces orientations ou une combinaison des deux.

### **Un PPI qui assure un équilibre entre les nouveaux équipements et l'amélioration des équipements existants**

Guipavas est une ville qui se développe, qui accueille de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises. De nouveaux besoins se font sentir auxquels il convient de répondre autant que possible dans un contexte de financement difficile. Pour répondre à ces nouveaux besoins le PPI intègre la réalisation de nouveaux équipements pour un montant total de 2.424.000 € (49% du total des projets) :

- parking près de la salle Jean Kergoat : 150.000 €,
- vestiaires de Kerlaurent : 762.000 €,
- sanitaires du Douvez : 40.000 €,
- étude de mutualisation de l'ALSH du centre-ville et de l'école maternelle Pergaud (Kerafur) et première tranche de travaux: 50.000 € et 500.000 €,
- City Stade du Douvez : 72.000 €,
- salle de tennis au centre-ville : 800.000 €,
- étude pour une extension de l'école Hénensal : 50.000 €.

Le PPI met aussi fortement l'accent sur des rénovations lourdes et l'amélioration des services rendus par des équipements existants. Les investissements correspondants s'élèvent à 2.525.000 € (51% du total des projets) et concernent :

- la réalisation d'un éclairage au vélodrome du Moulin Neuf : 150.000 €,
- la réfection de la piste de BMX au Moulin Neuf : 75.000 €,
- la réfection de la salle Jean Kergoat : 750.000 €,

- une extension de la Halle du Moulin Neuf : 150.000 €,
- la réfection de la Halle du Moulin Neuf (traitement phonique, chauffage, réfection du sol, éclairage du parking, sécurisation) : 350.000 €,
- l'acquisition d'un algéco pour l'école maternelle Prévert : 50.000 €,
- le traitement acoustique de l'Alizé : 500.000 €,
- la réfection de la salle de Kerlaurent (toiture + isolation thermique + éclairage) : 500.000 €.

Consacrer la moitié des dépenses de projet à des opérations de rénovation lourde et/ou d'amélioration des équipements existants répond à la fois à un objectif politique et à une nécessité de l'époque :

- nous voulons rationaliser l'usage des équipements, par exemple en renforçant la vocation culturelle et artistique de l'Alizé (traitement phonique) et en permettant à la vie associative de trouver un lieu plus adapté et confortable dans une Halle du Moulin Neuf rénovée et agrandie. Nous voulons aussi mettre l'accent sur l'isolation thermique et la modernisation des installations électriques afin de maîtriser les dépenses énergétiques. Nous voulons enfin mutualiser les utilisations afin de contenir autant que possible les surfaces du patrimoine communal, dans le souci de maîtriser ici aussi les dépenses de fonctionnement (énergie, eau, nettoyage),
- les orientations de l'Union européenne et la récente loi de transition énergétique (loi numéro 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte) conduisent les co-financeurs potentiels de nos projets d'investissement à privilégier les opérations de rénovation, thermique en particulier, plutôt que les opérations d'extension du patrimoine bâti des collectivités locales. Nous devons en tenir compte dans le cadre de notre plan de financement.

Par ailleurs, la part importante qui revient aux équipements à usage sportif ne doit pas entraîner une lecture erronée. Plusieurs de ces équipements, telle la Halle du Moulin Neuf, répondront aux besoins de la vie associative en général, bien au-delà du seul domaine des sports. En outre, les équipements à usage sportif répondent également aux attentes des établissements scolaires de la commune.

### **Une clause de revoyure fin 2017**

Un PPI donne de la visibilité à moyen terme : il permet de fixer un cap et une allure de navigation. Une clause de revoyure à mi-parcours du mandat n'en est pas moins utile pour s'adapter à la météo des programmations locales qui peut varier selon le niveau des financements extérieurs, l'apparition de nouvelles réglementations contraignantes ou encore des opportunités inattendues.

En outre, si nous connaissons l'objectif fixé par l'Etat d'une réduction de 12,5 milliards € en année pleine des dotations aux collectivités entre 2013 et 2017, qu'en sera-t-il de ces dotations au-delà de cette échéance ? Qu'en sera-t-il de l'impact du projet de réforme de la DGF sur les finances de la commune ? Si l'hypothèse d'une stabilisation du niveau des dotations au-delà de 2017 est le plus souvent évoquée, elle n'offre aucune garantie.

C'est pourquoi nous souhaitons que le PPI fasse l'objet d'une clause de revoyure à mi-parcours, fin 2017, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2018. Nous devrions alors être informés de l'évolution des dotations de l'Etat au cours de la seconde partie du mandat.

PPI 2016 - 2020 - PROJETS

ANNEES	AFFAIRES SCOLAIRES	MONTANT	AFFAIRES CULTURELLES	MONTANT	JEUNESSE - ENFANCE	MONTANT	SPORTS	MONTANT	DIVERS 0-20	MONTANT	TOTAL	TRAVAUX RECURRENTS	TOTAL INVESTISSEMENT (hors remboursement de capital)
2016							Parking J.Kergoat	150 000,00 €			150 000,00 €		
							Vestiaires Kerlaurent hors boulodrome	762 000,00 €			762 000,00 €		
							Vélodrome HMN - éclairage	150 000,00 €			150 000,00 €		
							Piste BMX : réfection	75 000,00 €			75 000,00 €		
									Sanitaires Douvez	40 000,00 €	40 000,00 €		
		0,00 €		0,00 €		0,00 €		1 137 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	1 177 000,00 €	750 000 €	1 927 000,00 €
2017							Réfection Salle Jean Kergoat	750 000,00 €			750 000,00 €		
							Extension rangement HMN + sanitaires	150 000,00 €			150 000,00 €		
							Traitement phonique HMN : chauffage, réfection du sol, éclairage du parking, sécurisation	350 000,00 €			350 000,00 €		
	Acquisition algéco-SAM école mat.Prévert	50 000,00 €									50 000,00 €		
		50 000,00 €		0,00 €		0,00 €		1 250 000,00 €		0,00 €	1 300 000,00 €	750 000 €	2 050 000,00 €
<b>CLAUSE REVOYURE</b>													
2018			Traitement acoustique de la salle A l'Alizé	500 000,00 €							500 000,00 €		
							toiture + isolation + éclairage Kerlaurent	500 000,00 €			500 000,00 €		
							City Stade (Douvez)	72 000,00 €			72 000,00 €		
	Etude-projet mutualisation : ALSH rue St-Thudon/Maternelle Pergaud	50 000,00 €				Voir mutualisation					50 000,00 €		
		50 000,00 €		500 000,00 €		0,00 €		572 000,00 €		0,00 €	1 122 000,00 €	750 000 €	1 872 000,00 €
2019							Salle de Tennis	800 000,00 €			800 000,00 €		
											800 000,00 €	750 000 €	1 550 000,00 €
		0,00 €		0,00 €		0,00 €		800 000,00 €		0,00 €	800 000,00 €	750 000 €	1 550 000,00 €
2020	Etude -extension Henensal	50 000,00 €									50 000,00 €		
	Mutualisation ALSH /Pergaud 1ère tranche	500 000,00 €				Voir mutualisation					500 000,00 €		
		550 000,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €	550 000,00 €	750 000 €	1 300 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>650 000,00 €</b>		<b>500 000,00 €</b>		<b>0,00 €</b>		<b>3 759 000,00 €</b>		<b>40 000,00 €</b>	<b>4 949 000,00 €</b>	<b>3 750 000,00 €</b>	<b>8 699 000,00 €</b>

# ***DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES***

## ***I) UN CONTEXTE GENERAL DE RIGUEUR***

### **Le contexte économique et les orientations nationales**

Depuis 2009 la France fait l'objet, sur décision du Conseil de l'Union européenne, d'une procédure de déficit excessif (PDE). A ce titre il était prévu que la France ramène son déficit public en deçà de 3% du PIB en 2013. Toutefois, en raison d'une conjoncture économique dégradée, la France a obtenu de ses partenaires européens un premier report à 2015 de l'objectif d'un déficit public structurel (hors facteurs conjoncturels) sous les 3%.

En 2014, avec un taux de croissance de + 0.4 %, le déficit a atteint 4 % au lieu des 4.3% constaté en 2013. Pour 2015, avec un taux de croissance de 1%, le déficit devrait se situer à 3.8 %. La prévision pour 2016 retenue par la loi de finances annonce un taux de 3,3 % en 2016 et un taux inférieur au seuil de 3 % pour 2017.

Décidé par le gouvernement, le « Pacte de responsabilité et de solidarité » a introduit une contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics à travers la diminution des dotations versées par l'Etat. A ce titre, la loi de finances 2014 a institué la première baisse historique des dotations de l'Etat aux collectivités locales (baisse de 1,5 milliard € en 2014).

En effet, un ensemble de mesures d'économies ont été mises en œuvre pour maîtriser la progression des dépenses publiques. Pour la période 2015-2017, le Gouvernement entend poursuivre la réduction du déficit structurel en réalisant un programme d'économie de 50 Milliards d'Euros - soit 19 pour l'Etat et ses agences, 11 pour les collectivités locales et 20 pour la protection sociale. La répartition de l'effort entre les trois catégories de collectivités (bloc communes-intercommunalités, départements, régions) sera proportionnelle à leurs recettes réelles de fonctionnement conformément au choix opéré par le Parlement, dans l'attente de la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement en préparation. Cet effort s'accompagnera d'un renforcement substantiel de la péréquation qui permet aux communes les plus riches de venir soutenir les plus pauvres.

L'effort demandé aux collectivités locales dans le cadre de la « contribution au redressement des comptes publics » se concrétisera donc par une ponction de 12,5 milliards € en année pleine à partir de 2017 comparativement à 2013. Ce montant de 12,5 milliards € s'obtient en additionnant l'effort de 1,5 milliard € imposé par l'Etat en 2014 et l'effort de 3,66 milliards € par an entre 2015 et 2017 (soit 11 milliards €). Dit autrement, la perte cumulée de recettes de fonctionnement pour les collectivités sera de 28 milliards € sur la période 2014-2017 ». Cette mesure devrait se traduire pour les ressources globales des collectivités au mieux par une progression au rythme de l'inflation sur la période. C'est donc dans ce contexte national de rigueur et de diminution des dépenses de l'Etat que les collectivités territoriales vont devoir préparer leur budget pour 2016.

Cette quasi-stagnation des recettes de fonctionnement des collectivités intervient pour la commune de Guipavas dans un contexte local marqué par une forte augmentation de l'endettement depuis 2012 et une chute des ratios d'épargne. Cet effet de ciseau, entre l'évolution des recettes de fonctionnement et celle de l'annuité de la dette, oblige la commune à un effort de redressement de ses comptes. En 2014, la commune a fait appel à l'expertise de Ressources Consultants Finances pour la réalisation d'une rétrospective et une prospective budgétaires afin de lui permettre de se projeter pour la durée du mandat. En 2015, de nombreuses dispositions ont été prises pour optimiser les dépenses, en particulier en matière de commande publique.

# Le programme de stabilité 2014-2017

Dans ce contexte, il faut trouver, sur 2015-2017, **50 Mds€ d'économie par rapport au rythme naturel d'évolution** pour contenir la progression de la dépense publique au niveau de l'inflation (+0,1% en volume sur 2015-2017)



## ***2) STATISTIQUES GENERALES***

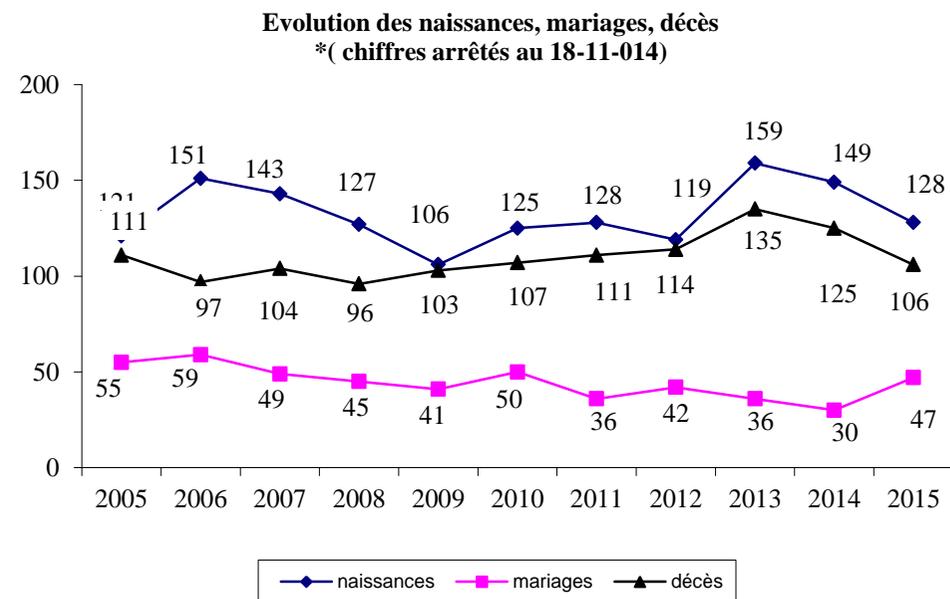
2-1) Etat civil	page 11
2-2) Urbanisme	pages 12/13
2-3) Vie Scolaire	pages 14/16
2-4) Ressources Humaines	page 17
2-5) Enfance – Jeunesse	page 18/19
2-6) Vie Sociale	page 20

## 2-1 ETAT CIVIL

### Démographie

ANNEES	NAISSANCES	MARIAGES	DECES
2005	121	55	111
2006	151	59	97
2007	143	49	104
2008	127	45	96
2009	106	41	103
2010	125	50	107
2011	128	36	111
2012	119	42	114
2013	159	36	135
2014	149	30	125
2015*	128	47	106

(\*Chiffres arrêtés au 18-11-2015)

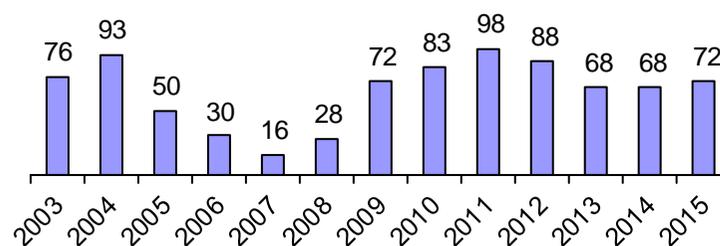


## 2-2 URBANISME

### Permis de construire :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015*
Habitations neuves	43	76	93	50	30	16	28	72	83	98	88	68	68	72
Modificatifs d'habitations	28	26	35	26	7	10	25	10	16	18	40	36	33	29
Extensions d'habitations	26	24	37	29	34	31	37	31	25	28	29	11	13	19
Rénovations d'habitations	2	6	5	4	4	-	1	2	0	2	2	4	4	4
Bâtiments à vocation économique (bâtiments industriels, commerciaux, agricoles, serres, bâtiments de loisirs, culture, médical, bureaux)	16	18	14	17	25	34	23	21	36	26	28	14	19	20
TOTAUX	115	150	184	126	100	91	114	136	160	172	187	133	137	144

**Evolution des demandes de permis de construire  
des habitations neuves  
(\*chiffres connus au 18/11/2015)**

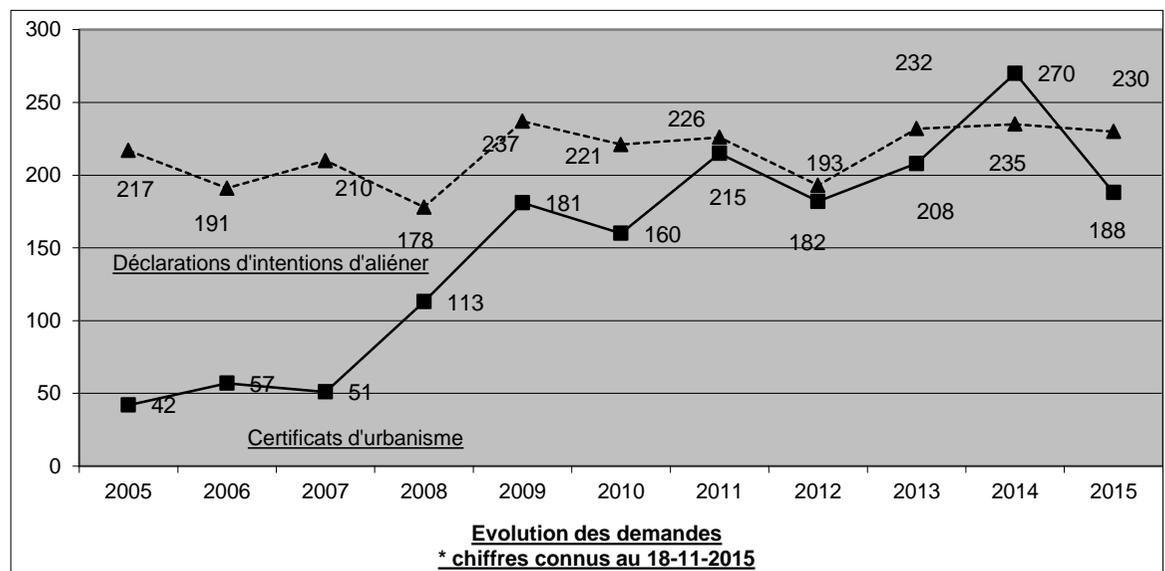


## Certificats d'urbanisme

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015*
42	57	51	113	181	160	215	182	208	270	188

## Déclarations d'intentions d'aliéner

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015*
217	191	210	178	237	221	226	193	232	235	230



## 2-2 VIE SCOLAIRE

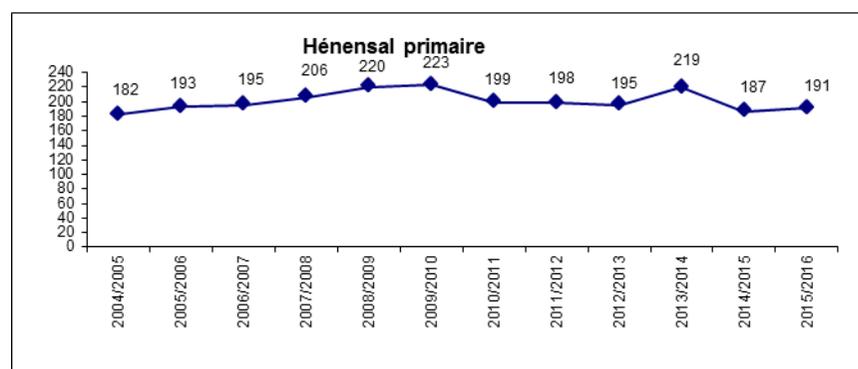
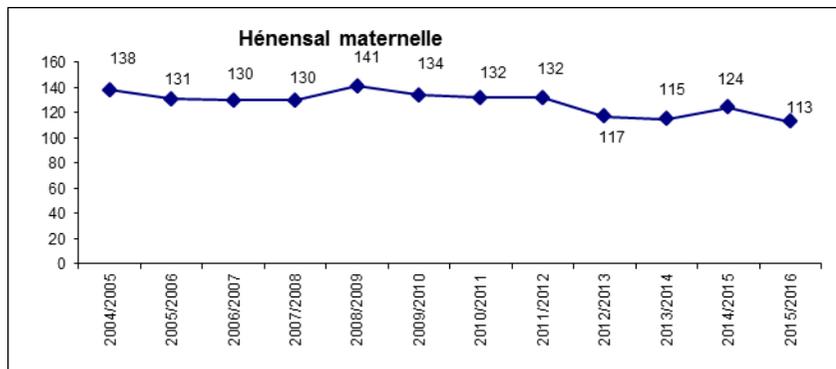
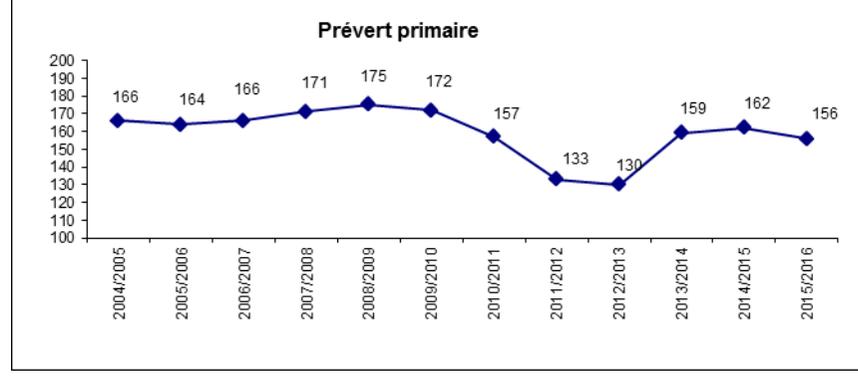
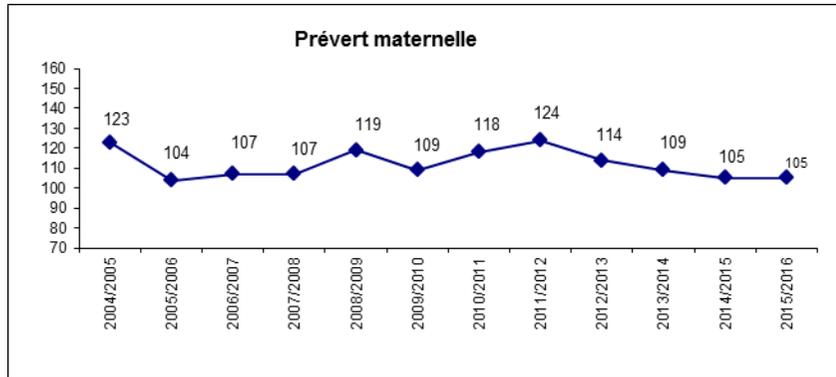
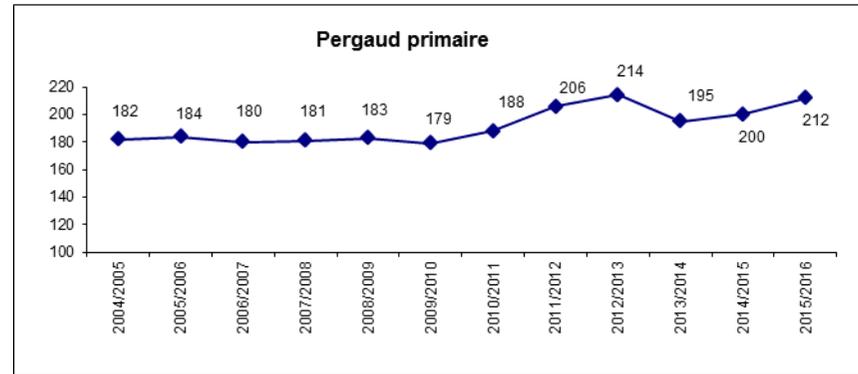
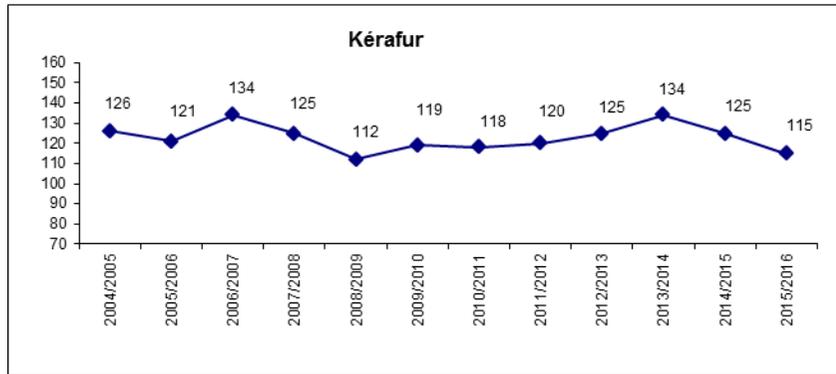
### FREQUENTATIONS DES SERVICES PERISCOLAIRES

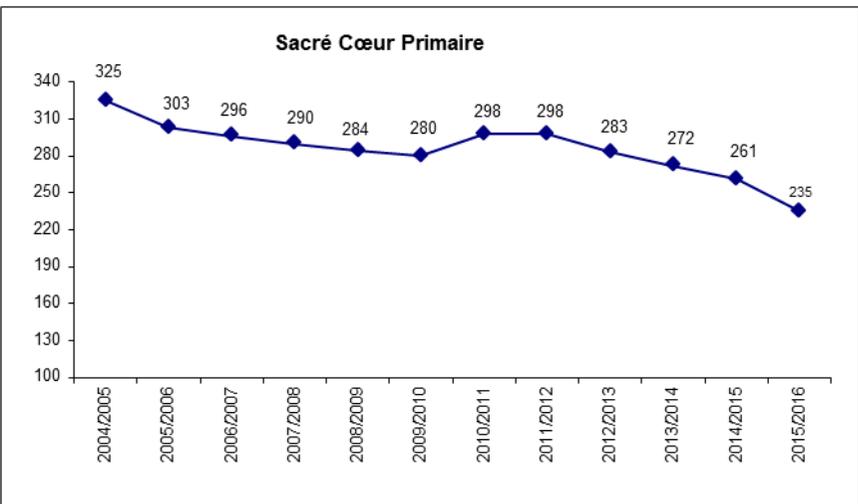
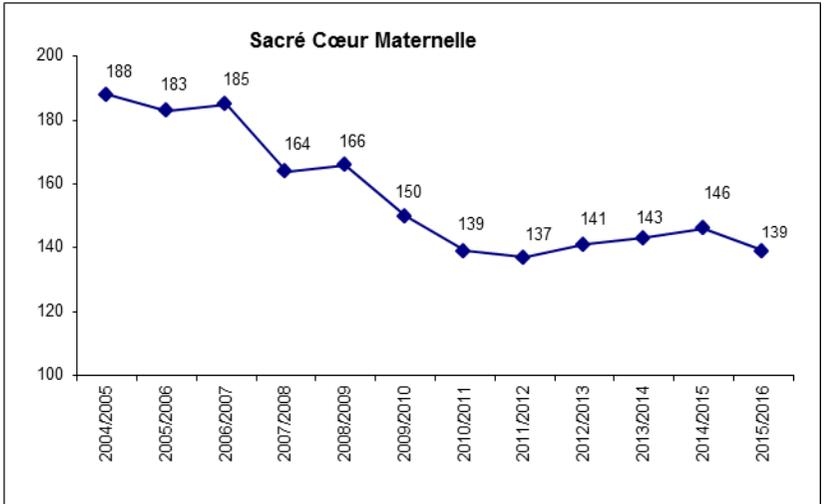
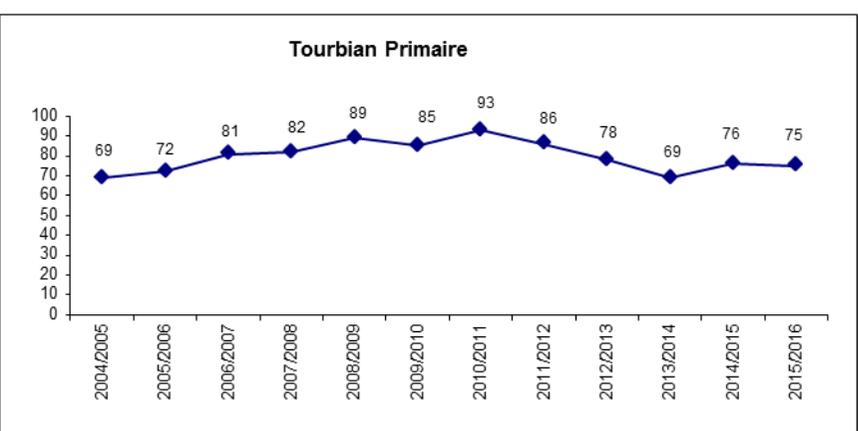
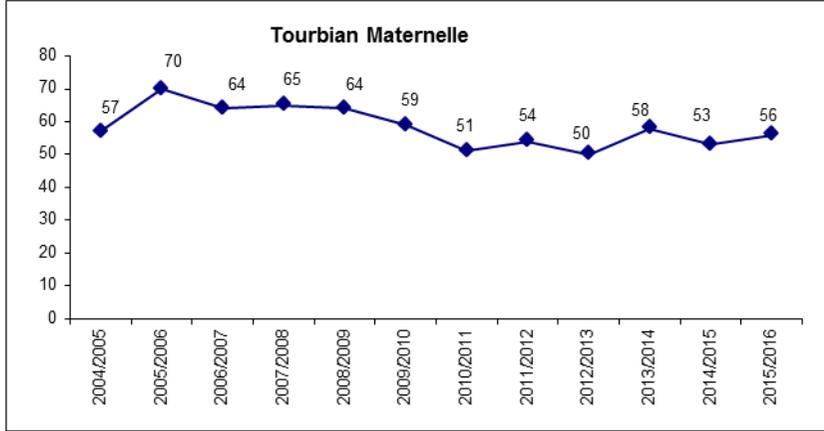
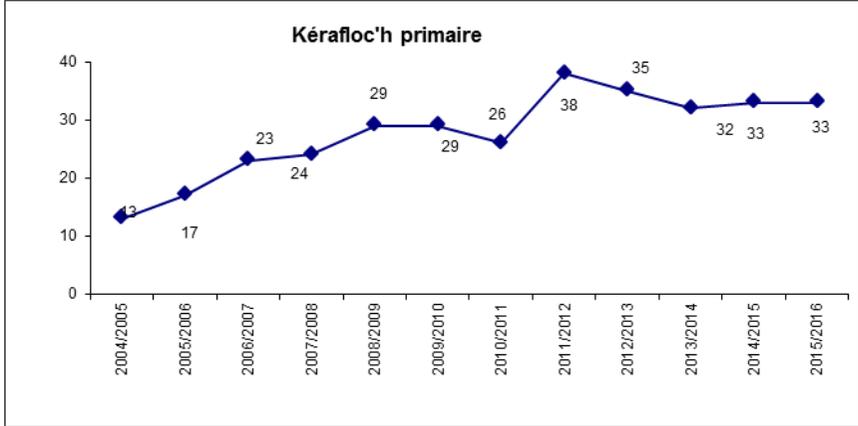
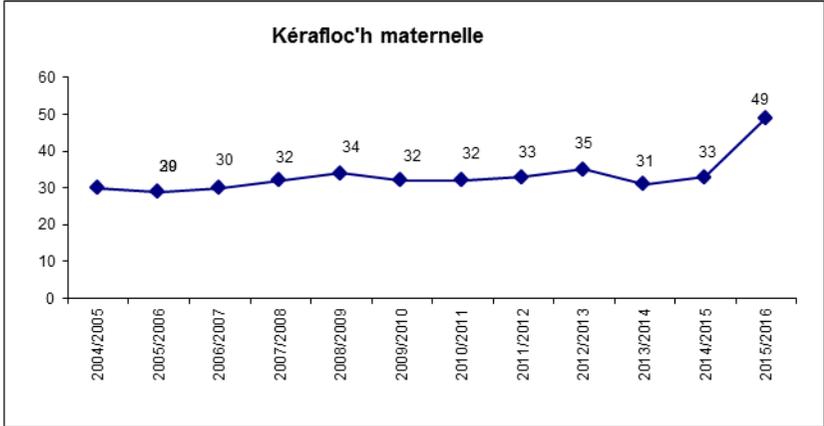
(\*prévisionnel )

CANTINES	2009		2010		2011		2012		2013		2014		2015*	
	nombre repas	Moy. jour	nombre repas	Moy. jour										
Pergaud Primaire	18989	139	19236	139	20798	151	22610	160	22175	157	21449	153	23014	167
Kérafur Maternelle	8811	64	9330	68	10018	73	10740	76	11686	83	12453	89	11827	86
Prévert Prim/Mat.	25469	185	26071	189	25538	185	25639	182	25781	183	26367	188	26117	189
GS Hénensal	28869	216	30000	217	29657	215	30796	218	32097	228	31762	227	29225	212
GS Kérafloc'h	4975	36	5171	37	6164	45	6746	48	6358	45	6307	45	6888	50
<b>TOTAL REPAS</b>	<b>87 113</b>	<b>640</b>	<b>89 808</b>	<b>650</b>	<b>92 175</b>	<b>669</b>	<b>96 531</b>	<b>684</b>	<b>98 097</b>	<b>696</b>	<b>98 338</b>	<b>702</b>	<b>97071</b>	<b>703</b>

GARDERIES	2009		2010		2011		2012		2013		2014	
	matin	soir	matin	matin	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Pergaud Primaire	2742	4668	2622	4174	2293	3675	2725	3463	2713	4000	2787	4773
Kérafur Maternelle	1828	3187	1951	3490	2535	3578	2861	3736	2267	4273	1568	5251
Prévert Maternelle	3137	3309	2739	3371	2579	3634	2937	4001	2946	3791	2604	4123
Prévert Primaire	3709	4225	3396	3504	3288	4120	4009	4338	4331	6242	4450	5173
Hénensal	4630	4545	3163	3840	3410	4033	4310	5729	4096	5861	4410	8382
Kérafloc'h	1586	1285	1770	1531	2204	2160	2461	2365	2584	3632	2482	3997
<b>TOTAL</b>	<b>17 632</b>	<b>21 219</b>	<b>15 641</b>	<b>19 910</b>	<b>16 309</b>	<b>21 200</b>	<b>19 303</b>	<b>23 632</b>	<b>18 937</b>	<b>27 799</b>	<b>18301</b>	<b>31699</b>

# Les effectifs scolaires



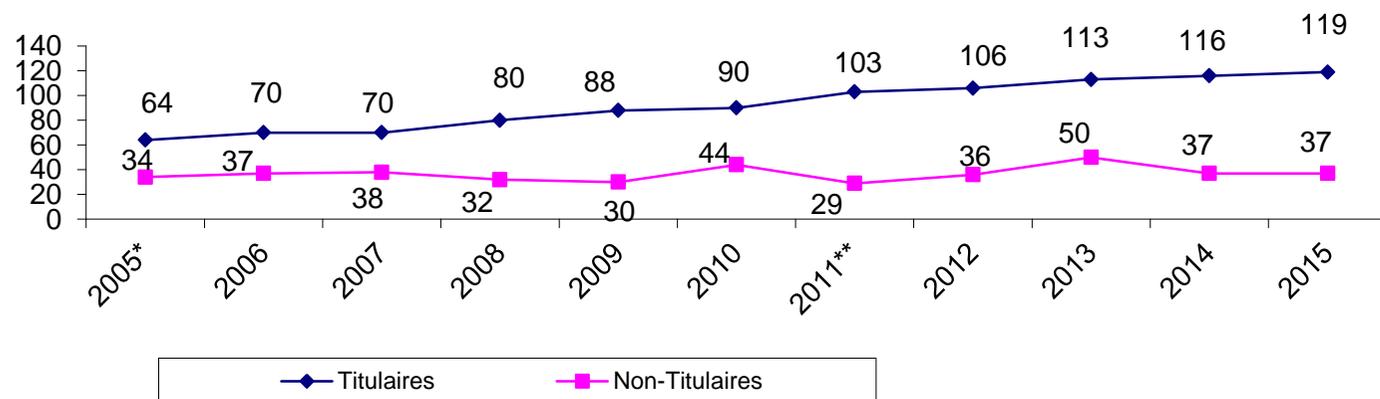


## 2-3 RESSOURCES HUMAINES

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011*	2012	2013 Effectifs / ETP	2014 Effectifs / ETP	2015 Effectifs / ETP
<b>Titulaires</b>	*64	70	70	80	88	90	103	106	113/104	116/107	119/111
<b>Non-Titulaires</b>	34	37	38	32	30	44	29	36	50/31	37/24	37/21
<b>Emplois aidés/apprentis</b>	1	1	0	0	1	0	0	0	3/3	3/3	3/3
<b>TOTAL</b>	<b>99</b>	<b>108</b>	<b>108</b>	<b>112</b>	<b>119</b>	<b>134</b>	<b>132</b>	<b>142</b>	<b>166/138</b>	<b>156/134</b>	<b>159/135</b>

(\* Titularisation personnel Maison de l'Enfance au 01-01-2011)

**Evolution du nombre d'agents (au 31-10-2015)**



## 2-4 ENFANCE – JEUNESSE

### Accueil de Loisirs Sans Hébergement

\*prévisionnel

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015*
Nombre total enfants	693	669	656	742	781	681	668	610
Enfants – de 6 ans	311	319	338	434	311	371	348	307

### Maison des Jeunes / Pré-Ados

\*prévisionnel

Nombre de jeunes accueillis	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015*
		228	229	253	265	298	323	301	268

### Eveil sportif

Année	Centre Ville				*Coataudon				Total
	5 ans	6 ans	7 ans	Total	5 ans	6 ans	7 ans	Total	
<b>2007</b>	16	16	16	<b>48</b>	17	18	0	35	<b>83</b>
<b>2008</b>	26	21	2	<b>49</b>	12	17	2	31	<b>80</b>
<b>2009</b>	29	12	1	<b>42</b>	13	9	0	22	<b>64</b>
<b>2010</b>	30	19	4	<b>53</b>	12	10	2	24	<b>77</b>
<b>2011</b>	35	22	0	<b>57</b>	19	13	3	35	<b>92</b>
<b>2012</b>	30	20	6	<b>56</b>	20	12	2	34	<b>90</b>
<b>2013</b>	36	22	4	<b>62</b>					
<b>2014</b>	41	17	3	<b>61</b>					
<b>2015</b>	43	9	1	<b>53</b>					

\*il n'y a plus de séance à Coataudon

### Accompagnement scolaire

Groupes scolaires	NOMBRE D'ENFANTS			
	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
GS Prévert	26	30	21	20
GS Pergaud	14	17	13	19
GS Kérafloc'h	12	9	5	9
GS Hénensal	16	20	18	23
<b>TOTAL</b>	<b>68</b>	<b>76</b>	<b>57</b>	<b>62</b>
Nombre bénévoles	17	17	17	17
Nombre animateurs	6	6	7	8

### Temps d'accueil périscolaire

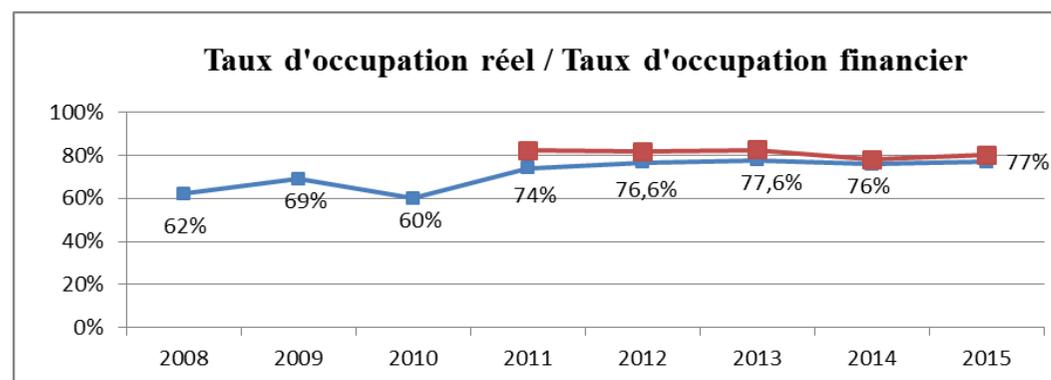
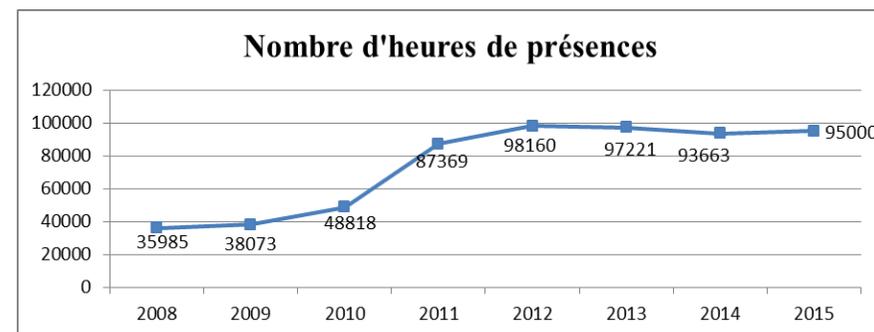
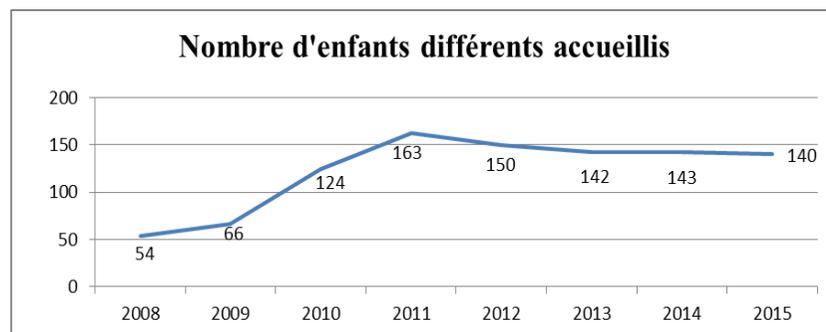
	2013-2014		2014-2015		2015-2016	
	Mater.	Elément.	Mater.	Elément.	Mater.	Elément.
Nombre d'enfants scolarisés	384	608	367	596	382	592
Nombres d'enfants particip.	333	579	296	557	317	557
Taux de fréquentation	86,70%	95,20%	80,60%	93,50%	82,98 %	94,09 %
Taux d'encadrement (animateur/enfants)	11,5	16	11	16	10,5	16,3
Nombre d'animateurs diff.	65		43		44	
Temps d'activités/semaine	3h30		3h		3 h	

## Maison de l'Enfance

- Municipalisation au 1er janvier 2008 (24 places)
- Augmentation de la capacité d'accueil :
  - 51 places au 1<sup>er</sup> septembre 2010
  - 57 places au 1<sup>er</sup> septembre 2011

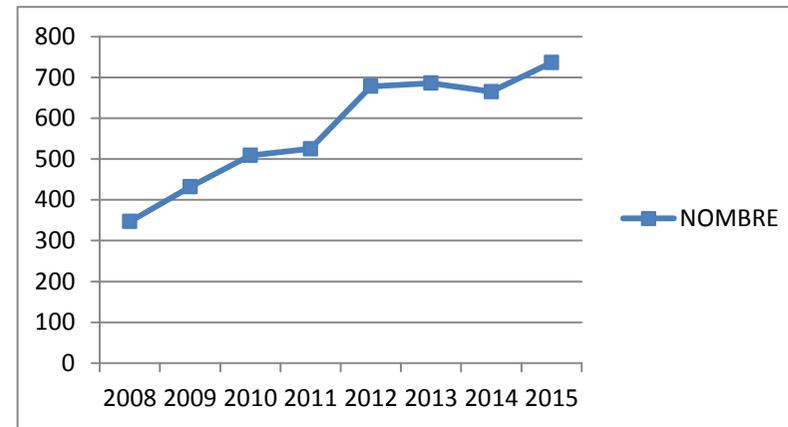
\*(prévisionnel)

FREQUENTATION	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	*2015
Nombre d'enfants accueillis	54	66	124	163	150	142	143	140
Taux d'occupation réel (en %)	62	69	60	74	76.6	77.6	76	77
Nombre d'heures de présence	35985	38073	48818	87369	98160	97221	93663	95000
Taux d'occupation financier (%)	/	/	/	81.16	81.62	82.52	78	80

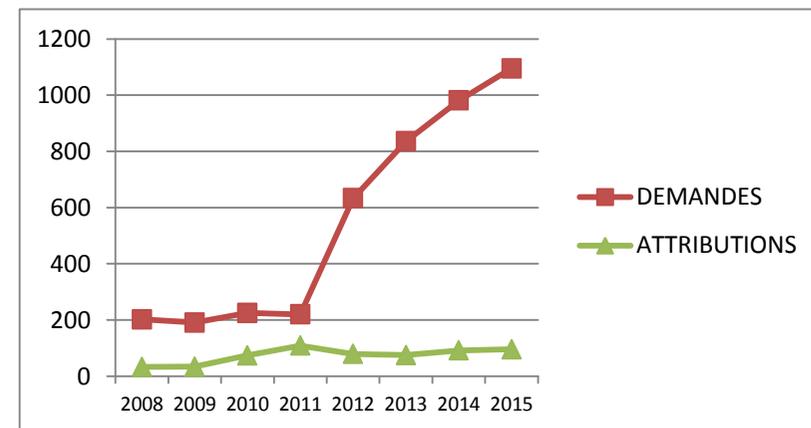


## 2-5 VIE SOCIALE

DEMANDEURS D'EMPLOI	
Année	Nombre
2008	347
2009	432
2010	509
2011	525
2012	678
2013	686
2014	665
2015	736



DEMANDES DE LOGEMENTS		
Année	Demandes	Attributions
2008	202	33
2009	191	34
2010	225	74
2011	220	109
2012	633	79
2013	878 / 600 / 90	75
2014	978 / 688 / 115	90
2015	*1089 / 752 / 98	101



\*(chiffres connus au 18/11/2015)

Commentaire : \* 1089 : nombre total de dossiers déposés auprès des bailleurs sociaux dont 752 habitants de Brest métropole et 98 Guipavasiens

L'année 2015 montre une nette augmentation du nombre de demandeurs d'emploi, ainsi qu'une hausse des demandes de logements. Seule une faible part d'entre elles peut être satisfaite, malgré les efforts entrepris en matière de construction de logements sociaux 57 logements livrés en 2015 : « les côteaux du Vizac et Goarem vors). Les délais d'attente demeurent très longs entraînant souvent l'abandon des dossiers.

### ***III) SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE***

3-1) Epargne et autofinancement	pages 22/23
3-2) Dette	page 24/25
3-3) Dépenses de personnel	page 26
3-4) Fiscalité	page 27/30
3-5) Ratios budgétaires	page 31
3-6) Dotations	Page 32

### 3-1 EPARGNE ET AUTOFINANCEMENT

L'analyse rétrospective permet de mettre en évidence, sur la période 2003-2015, les grandes tendances d'évolution des recettes et des dépenses ainsi que des grands équilibres fondamentaux, au travers de l'étude des principaux indicateurs de gestion : épargne de gestion, autofinancement net, endettement.

#### EPARGNE ET AUTOFINANCEMENT (K€)

(1) RRF = recettes réelles de fonctionnement

(2) DRF = dépenses réelles de fonctionnement

\*Prévision au 18-11-2015

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	*2015
RRF <sup>(1)</sup> (hors intérêts récupérables)	7 209	7 868	7 347	7 505	**9466	8595	9068	9872	10479	11330	11622	12148	11922
moins DRF <sup>(2)</sup> (hors intérêts)	5 482	5 630	5 649	5 941	6347	7248	7728	8043	8718	9096	9927	10334	10571
<b>= Epargne de Gestion</b>	<b>1 727</b>	<b>2 238</b>	<b>1 698</b>	<b>1 564</b>	<b>3119</b>	<b>1347</b>	<b>1340</b>	<b>1829</b>	<b>1761</b>	<b>2234</b>	<b>1695</b>	<b>1814</b>	<b>1351</b>
- intérêts	94	87	72	78	79	69	107	148	157	172	263	373	362
<b>= Epargne Brute</b>	<b>1 633</b>	<b>2 151</b>	<b>1 625</b>	<b>1 486</b>	<b>3040</b>	<b>1278</b>	<b>1233</b>	<b>1680</b>	<b>1604</b>	<b>2062</b>	<b>1432</b>	<b>1441</b>	<b>989</b>
- capital	340	289	270	291	302	261	320	372	331	382	505	739	795
<b>= Epargne Nette ou Autofinancement</b>	<b>1 293</b>	<b>1 862</b>	<b>1 355</b>	<b>1 195</b>	<b>2738</b>	<b>1016</b>	<b>912</b>	<b>1307</b>	<b>1273</b>	<b>1680</b>	<b>927</b>	<b>702</b>	<b>194</b>

En 2007, la Commune a vendu à la société SNC ALTA CRP Guipavas plusieurs terrains pour une valeur de 1 504 569 €.

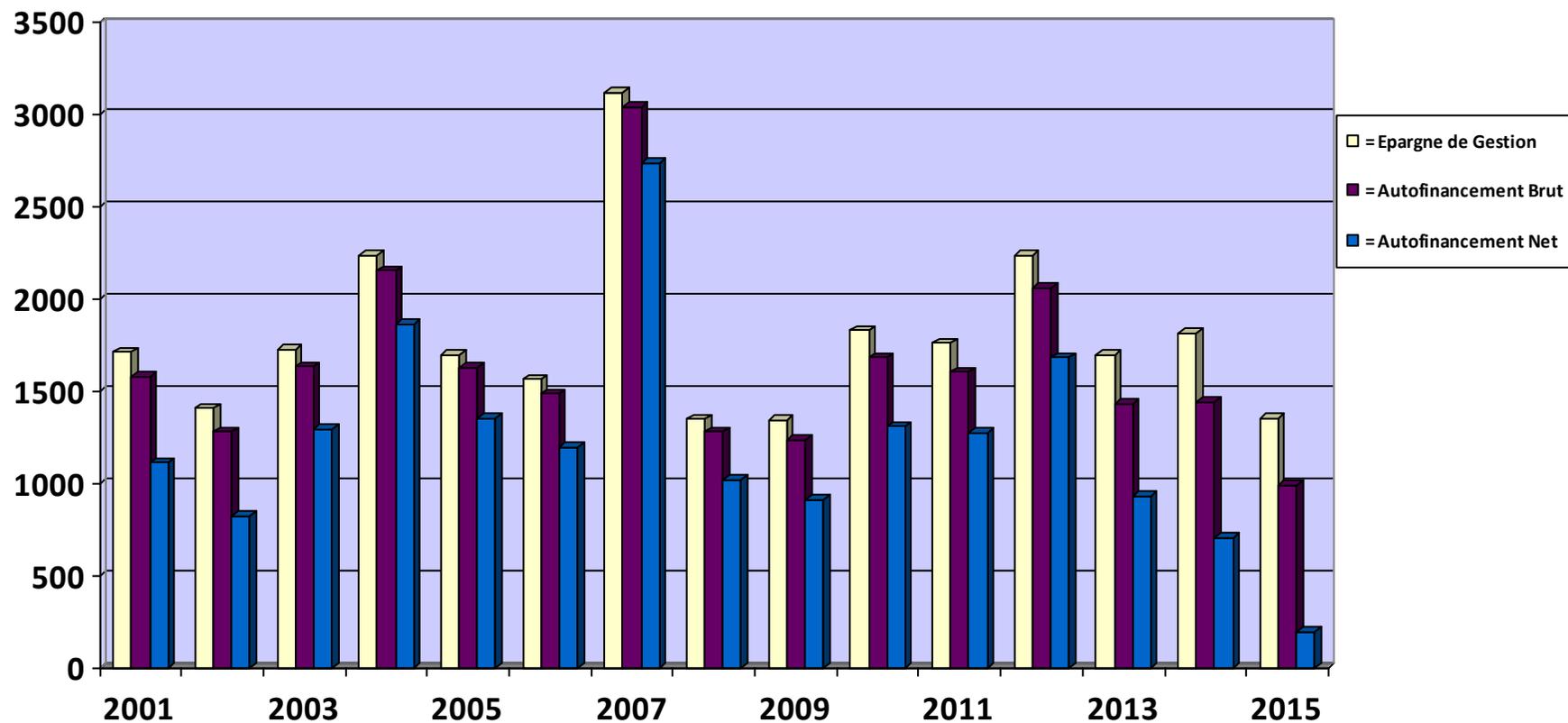
L'**épargne de gestion prévisionnelle** pour 2015, correspondant au solde des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts des emprunts, est égale à 1 351 571.91 €, ce qui représente 11,337 % des produits réels de fonctionnement.

L'**épargne brute**, obtenue à partir de l'épargne de gestion après déduction des intérêts de la dette, est égale à 989 190,60 €, soit 8,30 % des produits de fonctionnement.

L'**épargne nette** ou **capacité d'autofinancement**, obtenue à partir de l'épargne brute après déduction du remboursement du capital de la dette, représente le volume dégagé sur la section de fonctionnement pour le financement de l'investissement. Elle devrait atteindre, en 2015, 193 996.17 €.

**Observations :** Ces indicatifs ne tiennent pas compte du montant de 330 000 € relatif à l'affectation de résultat N-1 : le calcul se basant uniquement sur le résultat des écritures strictes de l'exercice. Par contre, les dépenses réelles de fonctionnement englobent quant à elles une écriture spécifique pour provision correspondant à un titre de recette de 2014 de 168 000 € non recouvré à ce jour. Sans cette provision l'épargne nette ainsi retraitée s'établirait à 362 000 €.

**EVOLUTION COMPAREE**  
**DE**  
**L'EPARGNE DE GESTION ET DE L'AUTOFINANCEMENT(K€)**



## 3-2 DETTE

### EVOLUTION DE L'ANNUITE (EN K€)

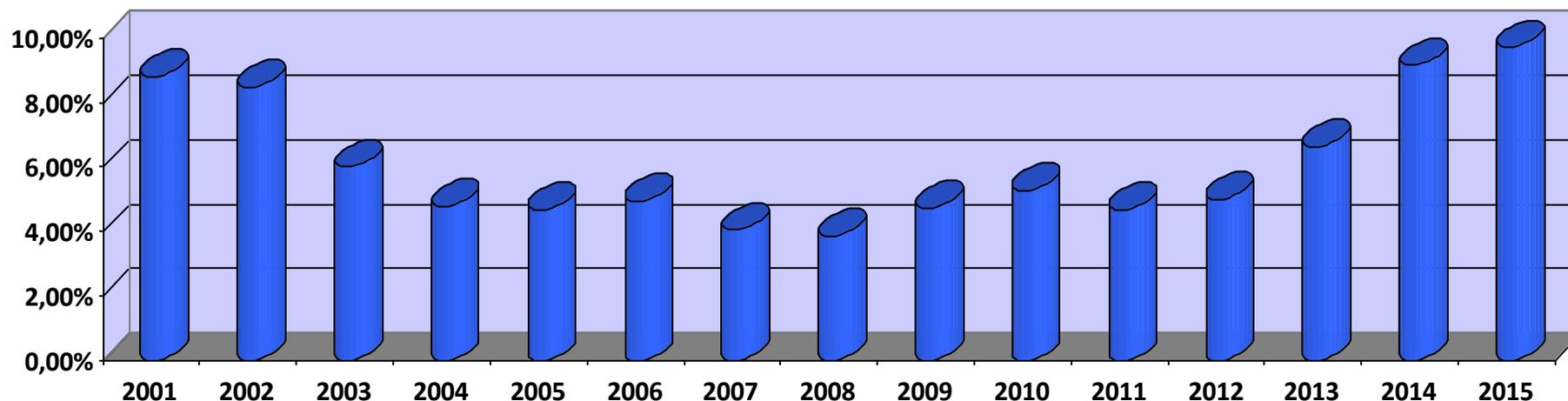
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	*2015
<b>ANNUITE</b>	433	376	343	369	383	333	428	521	488	554	768	1112	1157
<b>DONT INTERETS</b>	94	87	72	77	80	72	107	148	158	172	263	373	362
<b>DONT CAPITAL</b>	339	289	270	292	303	261	321	372	330	382	505	739	795
<b>% Annuité/RRF</b>	6,00 %	4,78 %	4,67 %	4,93 %	4,05 %	3,88 %	4,72 %	5,28 %	4,66 %	4,89 %	6,61%	9,15%	9,70%

\* au 18 novembre 2015

L'encours de la dette au 31 décembre 2015 sera de 9 373 697,75 €. La commune n'a pas emprunté en 2015. Le montant de l'annuité s'élèvera à 1 157 575,72 € dont 795 194,41 € de capital et 362 381,31 € d'intérêts et représente 9,70 % **des recettes réelles de fonctionnement estimées au 31 décembre 2015**, contre 9,15 % au 31 décembre 2014.

**RAPPEL** : Les recettes réelles de fonctionnement ne tiennent pas compte de l'affectation du résultat N-1 de 330 000 €.

### ANNUITE/RRF



## RATIO DE DESENDETTEMENT

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La commune n'a pas fait appel à l'emprunt en 2015 et a réalisé des économies de fonctionnement. Le ratio de désendettement a augmenté mais est inférieur aux prévisions de l'audit financier qui l'évaluait à 10 ans.

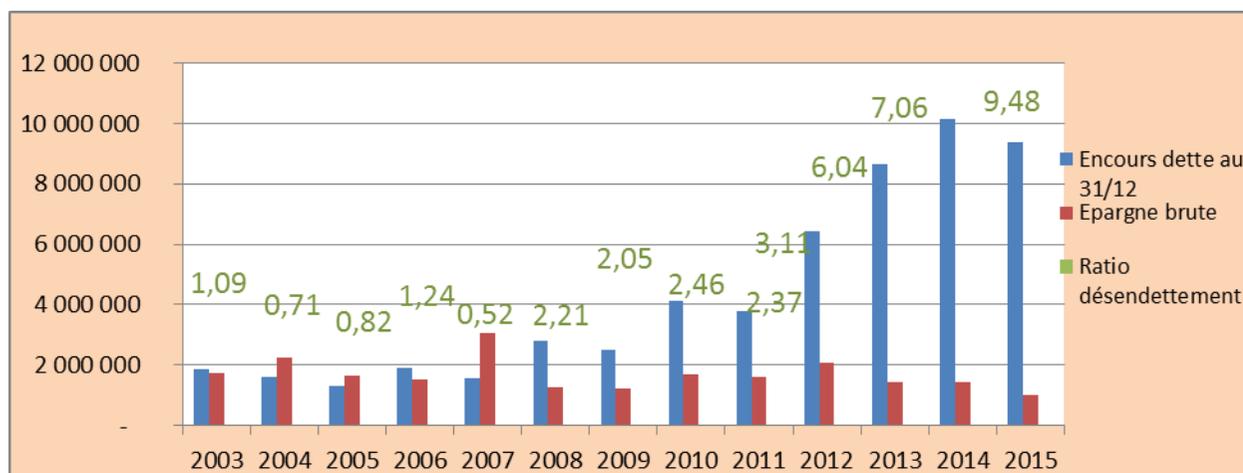
**RAPPEL :** L'affectation de résultat N-1 en section de fonctionnement pour un montant de 330 000 € n'est pas comptabilisée dans les recettes réelles de fonctionnement pour le calcul des ratios. Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent quant à elles un montant de 168 000 € comme provision pour recettes incertaines (titre de 2014 d'un même montant). Sans cette opération comptable le ratio de désendettement au 31 décembre 2015 avoisinerait les 8 ans.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue donc comme suit :

(\*estimation)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	*2015
Encours dette au 31/12	1 878 065	1 588 559	1 324 969	1 882 879	1 580 037	2 818 604	2 497 825	4 125 419	3 794 876	6 413 006	8 658 257	10 168 892	9 373 697
Epargne brute	1 727 760	2 239 026	1 625 602	1 519 068	3 038 528	1 275 076	1 219 848	1 676 391	1 603 718	2 062 550	1 432 769	1 441 032	989 191
Ratio désendettement - %	1,09	0,71	0,82	1,24	0,52	2,21	2,05	2,46	2,36	3,11	6,04	7,06	9,48
Ann. dette/Epargne Gestion-%	23,78	16,20	19,79	23,15	12,29	24,76	32,24	28,55	27,72	24,78	45,27	61,31	85,65

## EVOLUTION DU RATIO DE DESENDETTEMENT



### 3-3 DEPENSES DE PERSONNEL

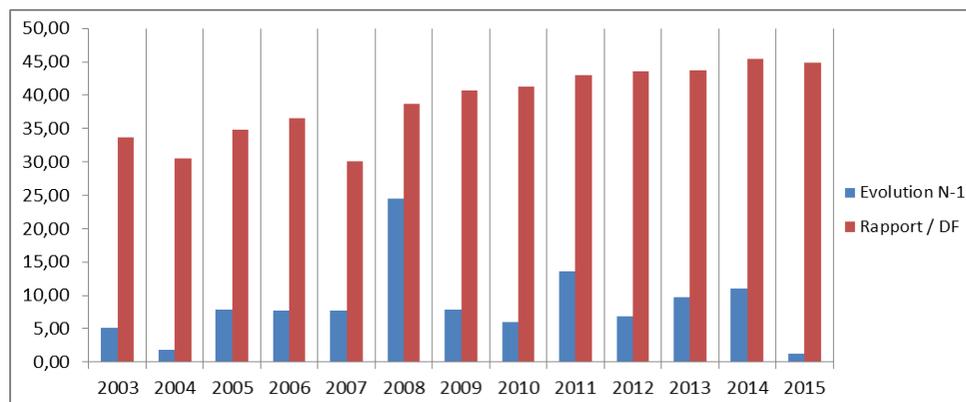
Les charges de personnel représenteront en 2015 un montant de 5 195 579 € (estimation), soit 44,84 % des charges de fonctionnement. Pour rappel, le montant prévisionnel budgété était de 5 394 418 €.

#### EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL (en K€)

*estimatif	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	*2015
<b>FRAIS DE PERSONNEL (moins remboursements)</b>	1 914	1 949	2 101	2 263	2439	3037	3276	3472	3 942	4 213	4 623	5 131	5 196
<b>Evolution</b>	5,16 %	1,83 %	7,80 %	7,71 %	7,78 %	24,52%	7,87%	5,98%	13,54%	6,87%	9,73%	10,99%	1,27
<b><u>% des Dépenses totales de Fonctionnement</u></b>	33,66%	30,46%	34,89%	36,51%	30,05%	38,71%	40,74%	41,33%	42,97%	43,55%	43,76%	45,94%	44,84 %

*Le % des dépenses de personnel est calculé sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Les taux indiqués par la Chambre régionale des comptes sont quant à eux basés sur les chapitres 011- 012 (moins les remboursements) - 65 et 66*

- 2008 : Municipalisation de la mini-crèche au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (11 agents) / 2010 : ouverture de la Maison de l'Enfance en mai et augmentation de la capacité d'accueil en septembre
- 2011 : Maison de l'Enfance : année complète
- 2013 : 8 agents affectés à l'Awena en cours d'année (dont 7 créations de postes) et mise en place à la rentrée scolaire 2013/2014 des Temps d'accueil Périscolaire (4 mois)
- 2014 : Effectifs en année pleine pour l'Awena et les Temps d'Accueil Périscolaire (avec une réorganisation à la rentrée scolaire de septembre) et revalorisation du régime indemnitaire
- 2015 : Titularisation des encadrants TAP



## 3-4 FISCALITE

Le produit fiscal perçu par la commune en 2015 s'élève à 7 187 532 € au titre des impôts ménages et 352 205 € au titre des diverses compensations correspondantes.

### BASES ET TAUX D'IMPOSITION

BASES (K€)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
TAXE HABITATION	11 550	11 950	12 680	13 184	13 616	14 130	14638	14847	16489	17353	18186	18514	19057
FONCIER BATI	10 708	11 238	11 240	11 669	12 202	12 631	15565	16237	16825	17736	19040	20196	20968
FONCIER NON BATI	287	292	291	241	244	265	254	252	259	255	258	260	266

TAUX	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
TAXE HABITATION	7,93	18,51	18,51	18,51	18,51	18,51	18,51	19,07	19,07	19,07	19,07	19,07	19,07
FONCIER BATI	5,74	15,54	15,54	15,54	15,54	15,54	15,54	16,47	16,47	16,47	16,47	16,47	16,47
FONCIER NON BATI	16,93	36,38	36,38	36,38	36,38	36,38	36,38	37,47	37,47	37,47	37,47	37,47	37,47

### DETAIL DE LA FISCALITE (en K€ courants)

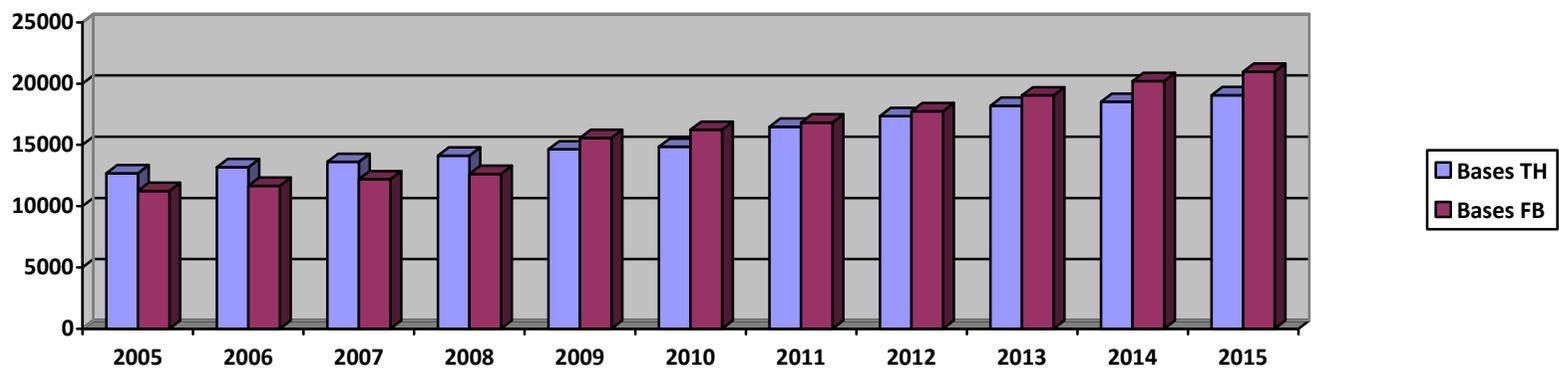
MONTANTS	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Fiscalité	1 914	*4 400	4 547	4 692	4 867	5 025	5554	5937	6311	6625	7042	7309	7540
dont Produit Fiscal	1 579	4 066	4 212	4 341	4 505	4 674	5220	5600	5978	6277	6700	6973	7188
dont Compensations Fiscales	335	334	335	350	362	350	334	337	332	348	341	336	352
EVOLUTION TOTALE	5,80 %	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/

\* Pour mémoire, depuis 2004, une nouvelle ventilation de la fiscalité entre BMO et les communes a été mise en place, les taux communaux des impôts ménages s'ajoutant désormais à ceux des communes, sans incidence pour le contribuable.

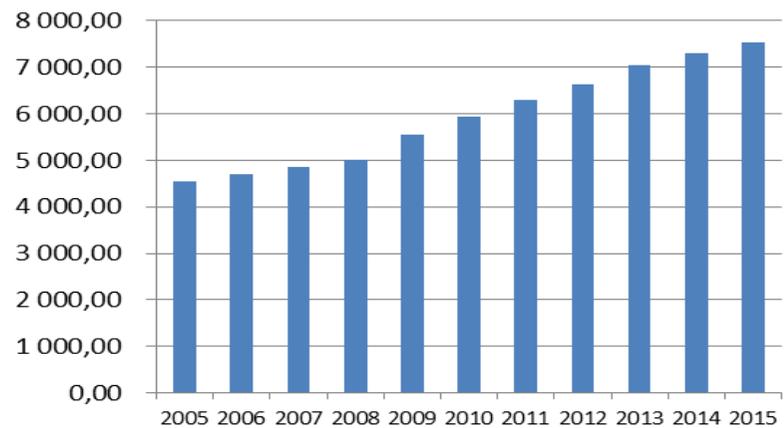
Le coefficient de majoration par l'état des valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales est estimé pour 2016 à 1 % contre 0.9 % en 2015.

Malgré la baisse importante des dotations de l'Etat, la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter la fiscalité.

## EVOLUTION DES BASES



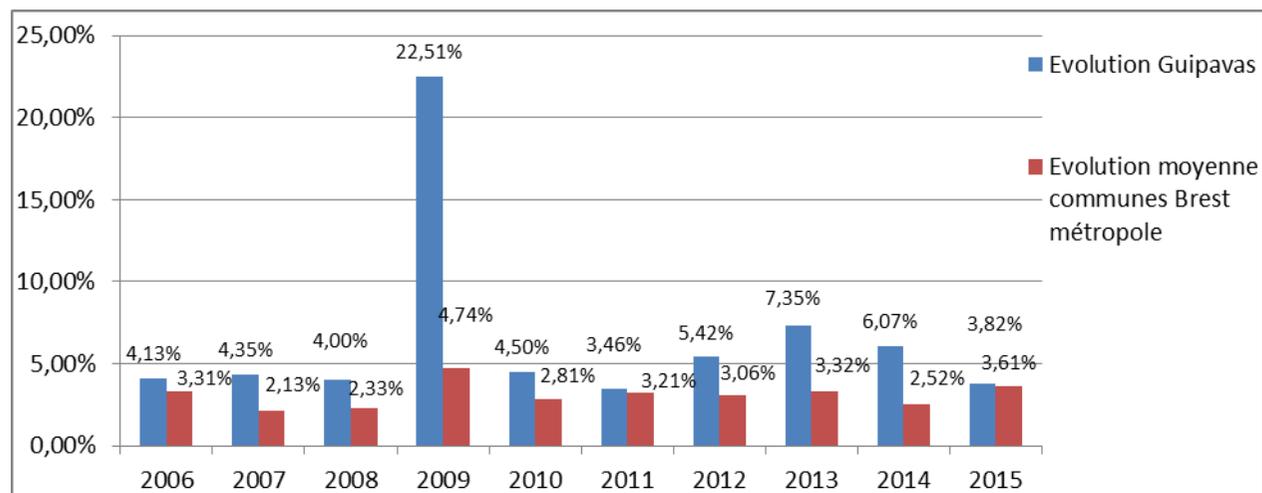
## EVOLUTION DES RECETTES FISCALES



## EVOLUTION COMPAREE DES BASES DES TAXES FONCIERES SUR LE BATI GUIPAVAS / VILLES DE BREST METROPOLE

*prévisionnel	2006	N/N-1	2007	N/N-1	2008	N/N-1	2009	N/N-1	2010	N/N-1	2011	N/N-1	2012	N/N-1	2013	N/N-1	2014	N/N-1	*2015	N/N-1
<b>BOHARS</b>	1 923 926	5,81%	1 991 541	3,51%	2 040 329	2,45%	2 135 370	4,66%	2 202 479	3,14%	2 255 533	2,41%	2 369 560	5,06%	2 459 327	3,27%	2 530 639	2,90%	2 582 000	2,03 %
<b>BREST</b>	128 957 106	2,99%	130 980 692	1,57%	133 509 287	1,93%	137 899 450	3,29%	141 603 548	2,69%	145 616 463	2,83%	149 356 806	2,57%	153 589 187	2,83%	156 792 927	2,09%	162 616 000	3,71%
<b>GOUESNOU</b>	5 485 339	3,21%	5 685 573	3,65%	5 843 177	2,77%	6 099 165	4,38%	6 227 445	2,10%	6 382 872	2,50%	6 530 543	2,31%	6 789 587	3,97%	6 892 494	1,52%	7 100 000	3,01 %
<b>GUILERS</b>	4 039 995	6,10%	4 179 681	3,46%	4 381 634	4,83%	4 566 007	4,21%	4 710 677	3,17%	4 941 479	4,90%	5 072 428	2,65%	5 175 162	2,03%	5 374 636	3,86 %	5 651 000	5,14 %
<b>GUIPAVAS</b>	<b>11 704 842</b>	<b>4,13%</b>	<b>12 213 795</b>	<b>4,35%</b>	<b>12 702 324</b>	<b>4,00%</b>	<b>15 561 823</b>	<b>22,51%</b>	<b>16 262 066</b>	<b>4,50%</b>	<b>16 824 995</b>	<b>3,46%</b>	<b>17 736 155</b>	<b>5,42%</b>	<b>19 039 927</b>	<b>7,35%</b>	<b>20 196 158</b>	<b>6,07%</b>	<b>20 968 000</b>	<b>3,82 %</b>
<b>LE RELECQ-K.</b>	9 877 661	3,88%	10 122 522	2,48%	10 349 226	2,24%	10 663 831	3,04%	10 861 265	1,85%	11 364 853	4,64%	11 715 901	3,09%	12 139 339	3,61%	12 340 842	1,66 %	12 684 000	2,78 %
<b>PLOUGASTEL-D.</b>	9 587 328	4,29%	9 996 237	4,27%	10 300 310	3,04%	10 717 538	4,05%	11 042 857	3,04%	11 526 942	4,38%	11 961 004	3,77%	12 369 871	3,42%	12 655 115	2,31%	13 096 000	3,48 %
<b>PLOUZANE</b>	7 593 526	3,55%	7 812 008	2,88%	8 125 216	4,01%	8 478 297	4,35%	8 717 011	2,82%	9 177 911	5,29%	9 712 648	5,83%	10 006 177	3,02%	10 361 638	3,55%	10 654 000	2,82%
<b>T O T A L/moyenne</b>	<b>179 169 723</b>	<b>3,31%</b>	<b>182 982 049</b>	<b>2,13%</b>	<b>187 251 503</b>	<b>2,33%</b>	<b>196 121 481</b>	<b>4,74%</b>	<b>201 627 348</b>	<b>2,81%</b>	<b>208 091 048</b>	<b>3,21%</b>	<b>214 455 045</b>	<b>3,06%</b>	<b>221 568 577</b>	<b>3,32%</b>	<b>227 144 509</b>	<b>2,52%</b>	<b>235 351 000</b>	<b>3,61 %</b>

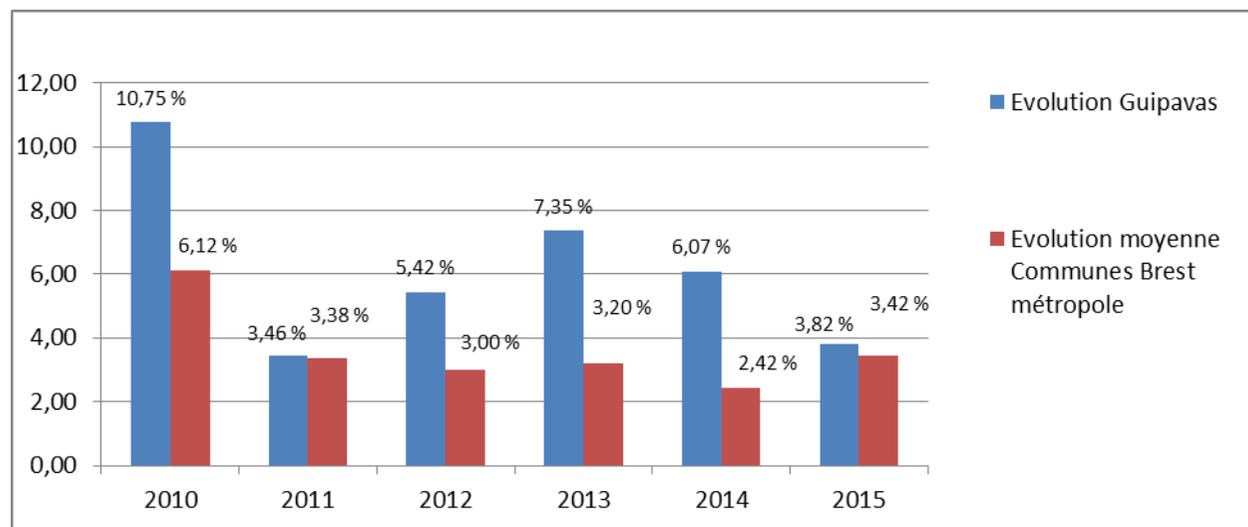
<b>Bases Brest métropole</b>	<b>178 157 416</b>	<b>3,32%</b>	<b>182 162 324</b>	<b>2,25%</b>	<b>187 265 724</b>	<b>2,80%</b>	<b>197 060 089</b>	<b>5,23%</b>	<b>202 910 907</b>	<b>2,97%</b>	<b>209 514 537</b>	<b>3,25%</b>	<b>215 923 690</b>	<b>3,06%</b>	<b>223 254 066</b>	<b>3,39%</b>	<b>228 556 812</b>	<b>2,38%</b>	<b>236 374 000</b>	<b>3,42%</b>
------------------------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------



**EVOLUTION COMPAREE DES PRODUITS DE TAXES FONCIERES SUR LE BATI**  
**GUIPAVAS / VILLES DE BREST METROPOLE**

ANNEES	2010	% N/N-1	2011	% N/N-1	2012	% N/N-1	2013	% N/N-1	2014	%N/N-1	2015	%N/N-1
<b>BOHARS</b>	515 160	4.98	532 757	3,42	559 690	5,06	580 893	3.79	597 737	2,90	609 868	2,03
<b>BREST</b>	34 452 143	5.77	35 428 485	2,83	36 338 511	2,57	37 368 250	2,83	38 147 719	2,09	39 466 903	3,46
<b>GOUESNOU</b>	1 274 758	8.24	1 306 574	2,50	1 336 802	2,31	1 389 828	3,97	1 410 894	1,52	1 453 370	3,01
<b>GUILERS</b>	951 086	5.73	997 685	4,90	1 024 123	2,65	1 044 865	2.03	1 085 151	3 ,86	1 140 937	5,14
<b>GUIPAVAS</b>	<b>2 678 362</b>	<b>10.75</b>	<b>2 771 077</b>	<b>3,46</b>	<b>2 921 145</b>	<b>5,42</b>	<b>3 135 876</b>	<b>7,35</b>	<b>3 326 307</b>	<b>6,07</b>	<b>3 453 430</b>	<b>3,82</b>
<b>LE RELECQ-KERHUON</b>	2 247 196	4.89	2 372 981	5,60	2 446 280	3,09	2 534 694	3,61	2 576 768	1,66	2 648 419	2,78
<b>PLOUGASTEL-DAOULAS</b>	2 192 007	6.80	2 288 098	4,38	2 374 259	3,77	2 455 419	3,42	2 512 040	2,31	2 599 556	3,48
<b>PLOUZANE</b>	2 189 713	5.89	2 374 326	8,43	2 512 662	5,83	2 588 598	3,02	2 680 556	3,55	2 756 190	2,82
<b>T O T A L - Moyenne</b>	46 500 425	6.12	48 071 983	3,38	49 513 472	3,00	51 098 424	3,20	52 337 172	2,42	54 128 673	<b>3,42</b>

<b>Produit Brest métropole* (taux 2.93 % en 2015 au lieu de 2.87 % en 2014)</b>	5 823 543	2.97	5 823 543	0,00	6 197 011	6,41	6 407 392	3,39	6 559 581	2,38	6 925 758	<b>5,58</b>
---	-----------	------	-----------	------	-----------	------	-----------	------	-----------	------	-----------	-------------



### 3-5 RATIOS BUDGETAIRES

DRF : dépenses réelles de fonctionnement

RRF : recettes réelles de fonctionnement

	2001 (12 862 h)	2002 (12 862 h)	2003 (12862 h)	2004 (12 862h)	2005 (12 862h)	2006 (12862 h)	2007 (12862 h)	2008 (13953 h)	2009 (14193h)	2010 (14193h)	2011 (14193)	2012 (13933)	2013 (13845)	2014 (13909)
Dépenses réelles fonctionnement / population	404	427	426	438	444	467	499	521	553	577	625	665	739	770
Produit des impositions directes / population	108	116	123	316	327	337	353	337	367	398	424	456	485	501
Recettes réelles fonctionnement / population	518	536	560	612	571	583	735	616	639	696	738	813	839	873
Dépenses d'équipement / population	196	105	130	334	207	174	209	175	179	199	277	376	390	261
Encours de la dette / population	196	172	146	124	106	146	122	202	176	291	267	460	625	731
DGF / population	100	97	98	100	101	103	105	104	129	125	120	124	122	116
Dépenses de personnel / <b>DRF</b>	34,51%	33,17%	34,91%	34,63%	35,09%	35,96%	37,70%	40,84 %	41,78%	42,37%	44,42%	45,50%	45,18%	47,88 %
*Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	0,43	0,44	0,45	1,08	1,06	1,05	1,05	1,04	1,02	1,05	1,00	0,73	0,82%	0,91%
DRF + remboursement dette en capital / RRF	85,06%	86,20%	80,82%	75,23%	81,56%	84,09%	71,09%	88,17%	90,44%	86,77%	87,84%	85,11%	92,37%	94,15 %
Dépenses d'équipement brut / RRF	37,77%	19,38%	23,16%	54,53%	36,29%	29,84%	28,48%	28,50%	27,99%	28,58%	37,54%	46,31%	46,47%	29,88 %
Encours de la dette / RRF	37,94%	38,74%	26,07%	20,19%	18,71%	25,09%	16,69%	32,79%	27,54%	41,79%	36,21%	56,60%	74,49%	83,71 %

\*Recettes fiscales / potentiel fiscal : ce ratio mesure le niveau de pression fiscale exercée par la collectivité sur ses contribuables.

## 3-6 LES DOTATIONS

---

### Les Dotations

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) forfaitaire**

Le montant perçu pour 2015 s'élève à 1 208 928 € (contre 1 418 000 € en 2014). Il se décompose de la manière suivante :

- une dotation de base de 1 417 568 €
- une part dynamique de population de 14 360 €
- un écrêtement de – 39 994 €
- une contribution de la commune au redressement des finances publiques de – 183 006 €

- **La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)** pour un montant de 65 368 € (contre 68 048 € en 2014) ainsi que la **Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)** pour un montant de 65 139 € (contre 130 277 € en 2014) ont également été perçues en 2015.

En 2016, la Commune connaîtra une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement équivalente à celle subie en 2015 et ne recevra plus ni de Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et ni de Dotation Nationale de Péréquation.

- **Le Fonds de Compensation de TVA**

La commune a perçu en 2015, au titre du reversement pour l'exercice 2014, un montant de 547 987.00 €.

- **La Dotation de Solidarité Communautaire à percevoir en 2015** devrait être équivalente à 2014 soit 2 863 €. L'assiette de la DSC-part 1 à répartir entre les communes correspond à 40 % de la croissance annuelle des nouveaux impôts économiques perçus par Brest métropole depuis 2011 à savoir : la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER).
- **Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal** s'élève à 132 829 € en 2015 contre 97 419 € en 2014 soit une augmentation de 36.35 %. Le FPIC est une péréquation à caractère horizontal créée en 2011 par le législateur.

## *IV) LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2016*

Le Budget Primitif 2016 s'inscrit dans le cadre des axes politiques suivants :

4-1) Administration Générale/Communication/Démocratie et Citoyenneté	page 34/35
4-2) Ressources Humaines	page 36
4-3) Action Sociale	page 37
4-4) Enfance Scolarisée	page 38
4-5) Affaires Culturelles	page 39
4-6) Action Educative Jeunesse	page 40/42
4-7) Sport et Vie associative	page 43
4-8) Travaux et réseaux de télécommunication	Page 44/45
4-9) Développement Durable	page 46
4-10) Urbanisme, agriculture et déplacements	Page 47
4-11) Intercommunalité	page 48/49

## **4-1) Administration Générale/Communication/Démocratie et Citoyenneté**

### **Administration générale**

**Objectifs politiques** : Etre à l'écoute et aux côtés de nos concitoyens pour toutes leurs démarches et assurer un accueil de qualité.

#### **Enjeux et actions :**

- Accentuer la dématérialisation pour les actes administratifs,
- Moderniser la consultation des registres d'état civil via la numérisation en partenariat avec les archives départementales,
- Etudier la création de nouveaux bureaux de vote dans le cadre de la refonte de la liste électorale,
- Rechercher avec les services des sources d'économies sur le budget de fonctionnement (hors personnel),
- Développer la mise en concurrence systématique,
- Reprendre les concessions échues ou abandonnées (cimetière),
- Couvrir le territoire en défibrillateurs,
- Rénover les chaises de la salle de mariage,
- Protéger les registres d'état civil contre les risques d'incendie.

#### **Investissements 2016 :**

- Installer des défibrillateurs,
- Acquérir une armoire ignifugée,
- Reprendre par tranche annuelle les concessions échues ou abandonnées.

### **Communication**

**Objectif politique** : Informer de manière transparente et complète.

#### **Enjeux et actions :**

- Mettre en place un nouveau site internet,
- Relayer et soutenir au travers de partenariats la communication des acteurs de la vie locale,
- Développer le bilinguisme et mettre en place des actions pour obtenir le label 2 de la charte Ya d'ar Brezhoneg.

## **Démocratie et citoyenneté**

**Objectif politique** : Construire une démocratie locale forte, engager des actions citoyennes et promouvoir les valeurs de la République.

### **Enjeux et actions :**

- Faire vivre les nouvelles Assemblées de quartier,
- Renforcer le lien de confiance entre les élus et la population en organisant des réunions publiques,
- Accentuer les actions de démocratie/citoyenneté au travers de la nouvelle délégation « Évaluation des politiques publiques et aux valeurs républicaines » grâce aux outils existants (PEL par exemple) et les autres délégations,
- Développer une politique volontariste pour s'engager dans la réserve citoyenne.

## 4-2) Ressources Humaines

**Objectif politique** : Adapter au plus juste les moyens humains au besoin d'un service public de qualité

**Enjeux et actions :**

- Former les agents territoriaux à l'évolution des métiers et aux nouvelles compétences exigées,
- Garantir la continuité du service par la complémentarité entre les agents,
- Favoriser le dialogue social et faire vivre le document unique avec le CHSCT,
- Mettre en place un règlement intérieur de fonctionnement des services,
- Etudier les axes de réduction de la précarité.

## 4-3) Action Sociale

### Objectifs politiques :

- Apporter l'information, servir de relais, promouvoir les dispositifs d'aide sociale existants,
- Renforcer la valorisation de l'engagement des partenaires,
- Accompagner l'amélioration du quotidien des usagers et encourager les actions de solidarité.

### Enjeux et Actions :

- Prioriser les actions de proximité, de transversalité et de mutualisation de moyens,
- Développer des actions engagées en faveur de tous les publics confrontés à des difficultés sociales :
  - **la politique en faveur du logement conventionné :**  
Augmenter le parc de logements conventionnés, renforcer les liens avec les bailleurs sociaux.
  - **la politique en faveur des familles :**  
Engager une réflexion sur une éventuelle modification des conditions d'attribution des coupons sport (quotient familial), renforcer l'implication du CCAS dans l'ouverture des droits (CMU, CMUC, ACS, etc.).
  - **La politique en faveur de la prévention sanitaire et sociale :**  
Organiser des conférences à thème (asthme, tabac, les NTIC et les jeunes, etc.).
  - **la politique en faveur des jeunes :**  
Communiquer sur l'aide « coup de pouce », participation à la semaine de la jeunesse.
  - **la politique en faveur de l'emploi :**  
Organiser la 2<sup>ème</sup> édition du forum de l'emploi et formation professionnelle mutualisé avec la commune du Relecq-Kerhuon.
  - **la politique en faveur des séniors :**  
Renforcer les partenariats avec les associations locales.
  - **la politique en faveur des personnes en situation de handicap :**  
Mettre en place une semaine de sensibilisation sur la question du handicap en partenariat avec des professionnels de la santé, des associations et des services municipaux.

### Investissements 2016 :

- Rénover le hall d'accueil: mise en place d'un sas, réfection de peintures, etc,
- Acquérir un logiciel de gestion spécifique et former les agents,
- Acheter des cimaises et des cadres afin de proposer des expositions à thème à la Maison des Solidarités et valoriser les actions réalisées par le CCAS.

## 4-4) Enfance Scolarisée

**Objectifs politiques :** Faire de l'école un lieu de réussite, d'éveil et d'épanouissement en garantissant une qualité d'accueil des enfants pendant les temps scolaires et périscolaires.

### **Enjeux et actions :**

- Garantir un équilibre entre les tarifications des services rendus et les revenus des familles,
- Assurer la maintenance régulière des locaux (travaux, nettoyage d'entretien...),
- Rechercher des économies dans le budget de fonctionnement par la mise en place de marchés publics (fournitures alimentaires, transports collectifs, etc ...),
- Mener une réflexion en collaboration avec les responsables des établissements scolaires et la DASEN sur l'utilisation des ordinateurs (projet pédagogique...),
- Réfléchir à l'accueil des enfants d'âge maternel durant les temps d'accueil périscolaire par la concertation avec les différents acteurs.

### **Investissements 2016 :**

- Installer des structures extérieures de jeux à l'école de Kérafloc'h,
- Assurer des travaux de sécurité (sols amortissants...),
- Equiper de vasques les classes maternelles à l'école Hénensal,
- Réaliser des travaux d'étanchéité à l'école Hénensal,
- Acheter des matériels techniques (tables, chaises, informatique, aspirateur à eau...).

## 4-5) Affaires Culturelles

**Objectifs politiques :** Maintenir l'offre culturelle sur la commune dans la diversité et dans la cohésion avec les autres délégations.

### **Actions :**

- Renforcer l'identité et l'interaction du pôle culturel,
- Elaborer le projet culturel de l'Awena,
- Privilégier les manifestations menées dans le cadre de partenariats avec les associations locales,
- Remettre en place un « comité des fêtes » pour gérer les diverses animations de la Ville,
- Participer au Projet Educatif local dans le cadre de la semaine de la non-violence et à celle de la jeunesse,
- Maintenir la programmation de l'Alizé et des animations en place : fête du patrimoine, salon d'automne, animations de Noël, fête de la musique, fête de la Bretagne, Temps-bourg,
- Développer le programme des animations de l'Awena,
- Définir la destination des salles du sous-sol de la médiathèque,
- Etudier la mise en place de boîtes de retour des prêts sur les quartiers de Coataudon et du Douvez.

### **Investissement 2016 :**

- Poursuivre la constitution des divers fonds documentaires de l'Awena

## **4-6) Action Educative Jeunesse**

### **Petite Enfance :**

#### **Objectifs politiques :**

- Répondre aux besoins des familles en s'adaptant aux évolutions sociales et aux autres demandes notamment celle concernant l'accueil de l'enfant porteur de handicap,
- Donner une meilleure visibilité sur les offres d'accueil sur le territoire.

#### **Enjeux et Actions :**

- Organiser des conférences en faveur des familles et des acteurs du territoire concernés, RPAM par exemple, en lien avec d'autres délégations,
- Poursuivre la réflexion sur « l'accueil des enfants différents »,
- Informer les familles sur tous les modes d'accueil du jeune enfant et faire du Relais Parents Assistantes Maternelles le service référent,
- Réfléchir à un forum dédié à la petite enfance,
- Faire du Relais Parents Assistantes Maternelles un service en mesure d'accompagner les familles dans une approche globale de leur besoin en mode de garde,
- Accompagner la professionnalisation des assistantes maternelles par la mise en place de conférences,
- Partager et synthétiser les différentes données du Relais Assistante Maternelle grâce au logiciel de gestion spécifique acquis en 2015,
- Garantir la continuité du taux d'occupation à la fois réel et financier de la maison de l'enfance,
- Mutualiser les locaux et le matériel pédagogique de la maison de l'enfance,
- Réfléchir sur l'opportunité de renforcer l'offre de garde existante sur les quartiers ouest de la commune.

#### **Investissements 2016 :**

- Remplacer le poste informatique de la maison de l'enfance,
- Remplacer la machine à vaisselle à capot de la maison de l'enfance,
- Rénover l'allée dallée et la placette devant la maison de l'enfance.

## **Enfance & Jeunesse**

### **Objectifs politiques :**

- Développer des activités en rapport avec le projet pédagogique en tenant compte du confort et du bien-être des enfants,
- Optimiser l'ouverture des structures d'accueil,
- Harmoniser les tarifs publics avec les communes de Brest Métropole,
- Rendre notre jeunesse active et citoyenne en lui permettant de s'impliquer davantage dans la vie locale.

### **L'Enfance:**

#### **Enjeux et Actions**

- Réfléchir sur les conditions d'accueil du bâtiment ALSH situé à St Thudon,
- Améliorer l'offre des activités proposées aux enfants : mettre en place un séjour de 2 jours / 1 nuit en été pour les petits (5/7 ans),
- Continuer à former les agents sur la thématique de « l'accueil des enfants porteurs de handicap »,
- Poursuivre la mise en place de conférences en partenariat avec différents services municipaux.

#### **Investissements 2016 :**

- Travaux d'agencement et de peinture à l'ALSH Saint Thudon.

### **La Jeunesse :**

#### **Enjeux et Actions :**

- Réfléchir à la mise en place d'actions concertées et diversifiées avec les collègues, les associations et le CISPD afin de dynamiser l'accueil en direction des 13 / 17 ans,
- Poursuivre l'étude / diagnostic relative au PEL afin de définir les orientations pédagogiques,

- Etre un acteur majeur dans les actions de citoyenneté, le respect des différences comme par exemple la semaine de la non-violence, la semaine du handicap,
- Construire un projet adapté en direction des élèves exclus temporairement du collège,
- Mettre en place une semaine dédiée à la jeunesse avec des actions spécifiques à ce public,
- Réfléchir à l'ouverture d'une salle pour les jeunes,
- Etudier la mise en place d'un transport des jeunes Douzeziens vers la maison des jeunes,
- Créer un fichier baby sitting en faveur des jeunes en lien avec le RPAM et la Maison de l'Enfance,
- Favoriser la recherche d'autofinancement des projets par des actions initiées par les jeunes en lien avec l'Alizé et les associations utilisatrices,
- Associer la « commission jeunes » aux projets locaux.

### **Investissements 2016 :**

- Installer des buts de football et des paniers de basket à la maison des jeunes,
- Réaliser des travaux de réfection du plafond et de peinture de l'espace 13/17 à la maison des jeunes,
- Renouveler et acheter du petit matériel (tables de jardin, matériels pour les camps ...).

## **4-7) Sport et Vie Associative**

**Objectifs politiques** : Etre à l'écoute des associations pour étudier et apporter les réponses appropriées aux demandes exprimées.

### **Enjeux et actions :**

- Associer les responsables d'associations à l'élaboration des projets pour la commune,
- Mettre en place des réunions de travail spécifiques avec les associations sur des sujets issus des assises de la vie associative,
- Améliorer les conditions d'accueil des adhérents des associations,
- Simplifier les procédures de mise à disposition des salles et des matériels de la commune aux associations,
- Renouveler avec l'aide de sponsors le minibus mis à disposition des associations et étudier la possibilité d'en disposer d'un second,
- Soutenir les associations par des aides directes (subventions, partenariats) et indirectes (mise à disposition de salles, de moyens matériels et humains),
- Etudier la possibilité d'organiser la vie associative autour d'un organisme indépendant qui serait l'interface entre la municipalité et le monde associatif.

### **Investissement 2016 :**

- Stade de football de Kerlaurent :
  - o Réaliser les travaux de construction de vestiaires,
- Espace de Moulin Neuf :
  - o Refaire la piste de BMX et augmenter l'espace d'accueil des adhérents de l'association utilisatrice,
  - o Réaliser l'éclairage de la piste cyclable de Moulin Neuf.
- Salle Charcot :
  - o Réparer la porte coulissante du local de rangement du matériel de gymnastique,
  - o Refaire le sol sportif et la peinture murale.
- Parking de Kercoco, aménager le parking avec pour objectifs de :
  - o Sécuriser la circulation des piétons,
  - o Augmenter la capacité d'accueil des parkings pour répondre aux besoins des usagers,
  - o Améliorer la circulation des véhicules des nombreux utilisateurs.

## **4-8) Travaux, Réseaux de télécommunication**

### **Travaux**

**Objectifs politiques** : Réaliser soit des travaux d'amélioration du patrimoine communal soit de nouveaux aménagements afin de répondre au mieux aux attentes et besoins recensés tout en respectant un cadre financier contraint pour continuer à maîtriser les dépenses d'investissement et de fonctionnement.

#### **Investissement 2016 :**

- Aménager des vestiaires sur le complexe de Kerlaurent pour la pratique du football,
- Réaménager le parking de la salle Jean Kergoat et aménager un nouveau parking à proximité de l'Espace Europe et de l'Alizé,
- Réaliser la pose d'une armoire de commande et de mâts équipés de projecteurs pour optimiser l'éclairage de la piste du vélodrome de la halle du Moulin Neuf,
- Réaménager au Moulin neuf une piste de BMX en vue de son homologation au niveau national.
- Installer un bloc sanitaire au Douvez

### **Maintenance du patrimoine communal :**

**Objectifs politiques** : Entretien des 48 500 m<sup>2</sup> de patrimoine communal et l'adapter aux besoins de la collectivité.

#### **Investissement 2016 :**

- Sécuriser le patio de l'Awena,
- Revoir le sol et les peintures de la salle Charcot et remplacer une porte coulissante,
- Aménager un sas d'entrée à la maison des solidarités,
- Rénover un appartement à la gendarmerie,
- Installer des défibrillateurs et modifier les emplacements de ceux placés à l'intérieur des bâtiments ou inaccessibles par le public,
- Changer les sols amortissants des jeux dans les écoles Hénensal et Prévert maternelle,
- Mettre aux normes les sanitaires de la buanderie de l'école Pergaud,
- Réaliser un local pour poubelles à l'école Prévert maternelle et réaménager la salle des maîtres,
- Equiper de vasques les classes maternelles de l'école Hénensal,
- Refaire l'étanchéité des murs de l'école Hénensal,
- Installer des jeux à l'école de Kérafloc'h,

- Agencer et reprendre les peintures à ALSH St-Thudon,
- Reprendre les faux-plafonds et repeindre la salle cyberspace de la maison des jeunes,
- Rénover les sanitaires du stade Eric Lamour,
- Aménager un guichet au complexe sportif de Pontanné,
- Remplacer des extincteurs dans l'ensemble des salles,
- Assurer le contrôle technique et réaliser des travaux de sécurité.

## **Réseaux de télécommunication et informatique**

**Objectifs politiques** : Assurer la maintenance des systèmes téléphoniques et informatiques et améliorer la qualité de service et la fiabilité des installations.

### **Enjeux et actions :**

- Déployer le wifi public dans la salle de réception de l'espace Europe et à la maison de quartier de Coataudon,
- Acheter un nouvel ordinateur pour la maison de l'enfance,
- Recenser toutes les imprimantes des services communaux et adapter le besoin réel à la capacité technique des matériels,
- Réduire les coûts des abonnements.

## ***4-9) Développement Durable***

### **Objectif politique :**

- Réduire les dépenses d'énergie dans les bâtiments communaux,
- Aider les particuliers à maîtriser les consommations d'énergies,
- Mobiliser et sensibiliser le plus grand nombre d'acteurs du territoire pour obtenir des impacts sur les aspects climat et énergie.

### **Enjeux et actions :**

- Poursuivre l'inventaire et le contrôle des consommations d'énergie afin de réaliser des économies,
- Inciter les particuliers à maîtriser les consommations d'énergie avec la mise en place d'un nouveau barème d'aides de la Ville qui inclut des critères techniques et financiers,
- Assurer une bonne qualité des eaux de baignade en allouant une aide pour les habitations des bassins versants qui se raccordent à un réseau d'assainissement collectif,
- Etudier un schéma de développement d'aires de covoiturage en liaison avec le Conseil Départemental et les aménageurs de zones économiques.

## **4-10) Urbanisme, agriculture et déplacements**

**Objectifs politiques :** Accompagner et gérer le développement de la commune sur le plan économique et habitat, en tenant compte des activités déjà présentes, en permettant aux nouveaux arrivants de se loger tout en préservant la qualité de vie, et en limitant l'emprise foncière.

### **Enjeux et actions**

- Poursuivre les études sur les zones économiques de Lanvian, Lavallot Nord et Forestig,
- Choisir le projet définitif de voie de maillage de Lanvian après la procédure de concertation fin 2014, et demander au Conseil Départemental de définir ce projet comme prioritaire à court terme,
- Etudier la faisabilité d'un lotissement communal et d'une résidence seniors sur le terrain communal de la rue Amiral Troude,
- Accroître la production de logements sociaux et/ou à prix abordables afin de se rapprocher de la limite fixée par la loi SRU (20 %) en vendant certaines parcelles communales à des bailleurs sociaux, avec une répartition homogène de ces logements sur la commune,
- Poursuivre les études sur l'urbanisation du secteur de Coataudon et du Rody en intégrant également une réflexion sur le carrefour boulevard de Coataudon – rue de Kéradrien, dont la vocation de pôle de centralité demande à être confortée,
- Sécuriser et adapter la VC 4, prolongement de la rue de la Fraternité et de la rue du Rody avec un objectif: démarrer la première phase de travaux après l'acquisition des terrains sur la rue de la Fraternité,
- Développer l'urbanisation des lotissements en cours (Kerida, le Clos de Ribeuze, Hauts du Rody), et à venir (Kerbasquiou, Kerivin, GoaremVors Nord, les Hauts de Kerdanné),
- Accompagner la SPL Eau du Ponant pour finaliser l'extension du réseau d'assainissement au Douvez, suite à la validation des nouveaux tarifs par l'association Comité Assainissement du Douvez et à l'arrêt de la procédure,
- Mener une réflexion sur le secteur de PenareunQuelarnou, avec l'opérateur privé et la Métropole,
- Démarrer les études d'un schéma de référence sur le secteur compris entre le centre-ville de Guipavas et la zone du Froutvén,
- Elaborer avec la cellule foncière de la métropole et la chambre d'agriculture une politique de compensation pour les agriculteurs concernés par la création et/ou l'extension de ZAC économiques (Lavallot, St Thudon...) lors de cessation d'activités.

## **4-11) Intercommunalité**

### **Guipavas au cœur des politiques publiques de Brest métropole**

Deuxième commune de Brest Métropole en population, Guipavas dispose aussi, avec ses 4 413 hectares, d'une superficie proche de celle de Brest (4 951 hectares). En outre Guipavas bénéficie, avec l'aéroport et son positionnement à proximité de grands axes de circulation routière et ferroviaire, d'une situation stratégique au cœur du pays de Brest. Ce sont des atouts qui permettent à Guipavas d'occuper une place importante dans l'organisation de la métropole et la définition de son avenir. Cette situation lui confère aussi des responsabilités qu'elle entend assumer pleinement, en particulier dans l'accueil de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises, ceci dans le respect du cadre de vie des populations et des acteurs économiques déjà installés comme de l'environnement.

L'année 2016 verra Brest Métropole adopter son « plan de mandat » pour la période 2016-2020. Dans un contexte marqué par la baisse des dotations de l'Etat, la municipalité de Guipavas veillera à ce que les problématiques suivantes soient prises en compte :

- assurer la maintenance et l'entretien du patrimoine existant,
- concevoir les nouveaux équipements et les interventions sur les équipements existants de telle façon que les travaux permettent de réduire les charges de fonctionnement (énergie, eau...),
- maintenir un bon niveau de services pour la population, notamment en termes de déplacement quotidien,
- accueillir les nouveaux projets d'entreprises en ayant le souci d'une utilisation optimale du foncier économique afin de préserver le potentiel de production agricole du territoire et de protéger les ressources naturelles,
- concevoir les opérations d'habitat (renouvellement urbain et nouvelles zones d'urbanisation limitées aux continuités urbaines) en conciliant l'exigence de densification qui découle de l'économie de foncier et celles d'une offre diversifiée de logements et d'un cadre de vie favorisant la socialisation.

En 2016 comme en 2015, en application du « contrat de proximité territoriale » entre Brest métropole et la commune que le conseil municipal a adopté le 8 avril 2015, notre assemblée sera appelée à se prononcer au sujet du programme annuel de travaux de Brest métropole sur la voirie et les espaces verts.

2016 verra aussi la poursuite de la mise en œuvre du « schéma de mutualisation des services et de coopérations conventionnelles » qui a été défini pour la durée du mandat et sur lequel notre conseil municipal s'est prononcé le 8 avril 2015. Enfin, le logiciel « relation administrés », qui permet à tout administré de signaler un problème ou dysfonctionnement relevé sur le domaine public pour résolution, via le site internet de Brest métropole ou un smartphone, est désormais opérationnel en application d'une délibération prise par notre conseil municipal.

## **Révision du SCoT : un plan climat à l'échelle du pays de Brest comme hypothèse de travail**

L'année 2016 verra la poursuite de la procédure de révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du pays de Brest, adopté en 2011. Le SCoT est un document essentiel dans la mise en œuvre des politiques de Brest métropole qui dépendent des règles d'urbanisme puisque le plan local d'urbanisme (PLU) doit être en conformité avec ce document.

Après l'étape initiale de partage du diagnostic, qui s'est achevée le 8 octobre 2015 à Plouvien, la prochaine étape dans la procédure de révision du SCoT sera l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) au premier trimestre 2016. Le PADD doit fixer les orientations générales du futur SCoT révisé. L'ultime étape portera sur l'élaboration du document d'orientations et d'objectifs (DOO) qui traduira les orientations du PADD en éléments prescriptifs opposables au tiers.

Une des principales innovations du futur SCoT pourrait résider dans l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial (PCAET) à l'échelle du pays de Brest tout entier. Actuellement seul le territoire de Brest métropole est couvert par un plan climat, partie intégrante du PLU facteur 4. La législation autorise le porteur du SCoT, en l'occurrence le Pôle métropolitain du pays de Brest, à élaborer un PCAET si tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) lui transfèrent la compétence. La municipalité de Guipavas appuiera cette orientation qui permettrait de concevoir la transition énergétique et écologique sur notre territoire à l'échelle la plus pertinente, celle du bassin d'emploi, et de façon réellement transversale en l'appliquant à l'économie, aux modes de consommation, aux déplacements, à l'habitat. Si le Pôle métropolitain du pays de Brest était chargé de l'élaboration stratégique du PCAET, les EPCI et les communes pourraient en être les maîtres d'œuvre dans le cadre de leurs compétences respectives.

## *Conclusion*

Telles sont les orientations budgétaires sur lesquelles sera bâti le projet de Budget Primitif 2016, qui sera présenté le 3 février prochain à l'assemblée délibérante.

Comme pour le budget 2015, la municipalité confirme ici son engagement de ne pas augmenter les taux communaux de fiscalité malgré une nouvelle forte baisse attendue des dotations de l'Etat en 2016 qui va impacter négativement les recettes, et malgré aussi une annuité de la dette encore élevée qui va peser tout aussi négativement sur les dépenses. La municipalité choisit la voie d'une politique d'économies qu'elle entend mener avec discernement dans la continuité du début de mandat. Les efforts pour maîtriser les charges de la commune vont donc se poursuivre, tout en veillant à une bonne qualité des services à la population.

Les préconisations du cabinet Ressources Consultants Finances (RCF) dans son rapport de juin 2014 se sont trouvées confirmées par le travail d'actualisation qui vient d'être mené. L'équipe municipale entend donc continuer à :

- maîtriser le ratio d'endettement (capacité de désendettement) d'ici 2020,
- conserver une capacité d'investissement au-delà du seul entretien du patrimoine communal existant, pour rendre possible la construction de nouveaux équipements et apporter des améliorations significatives aux équipements existants,
- garantir une qualité de services communaux qui réponde aux attentes et aux besoins des Guipavasiens.

Pour ce faire, la municipalité maintiendra le cap fixé depuis avril 2014 et orientera sa politique de la façon suivante :

- une quasi-stabilisation des dépenses de fonctionnement courantes strictes en 2016 comme en 2015 (à titre de comparaison le rythme d'évolution de ces dépenses au cours du mandat précédent a été de + 9,2% par an en moyenne),
- des dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette) d'un volume global de 8,7 € maximum sur la période 2016-2020,
- une capacité de désendettement qui sera maîtrisée de telle façon que le seuil des 8 années ne soit pas dépassé en fin de mandat.